



La fleur-de-lis et l'emblème floral du Québec

Jacques Rousseau, M.S.R.C.

Number 31, 1966

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079686ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079686ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rousseau, J. (1966). La fleur-de-lis et l'emblème floral du Québec. *Les Cahiers des Dix*, (31), 27–78. <https://doi.org/10.7202/1079686ar>

La fleur-de-lis et l'emblème floral du Québec

Par JACQUES ROUSSEAU, M.S.R.C.

Le 23 janvier 1963, la législature de Québec rendait une décision pour le moins étonnante. Elle décrétait que la fleur-de-lis, du drapeau et des armoiries du Québec, était le lis blanc (*Lilium candidum*) et le reconnaissait comme l'emblème floral des Québécois.

Or le *Lilium candidum* n'est pas la fleur-de-lis. Botanistes et encyclopédistes s'entendent sur ce point. De plus, cette plante, non indigène chez nous, vient du Levant, et sa culture pose des problèmes dans le Québec : jamais elle ne poussera spontanément dans notre sol.

Nous voilà donc nantis d'une loi basée sur une double erreur. Même sans connaissances légales, on peut s'étonner qu'il suffise à un gouvernement d'une simple mesure législative pour transformer une fausseté en vérité officielle. Notons que les législateurs en cause n'ont guère eu le temps de se pencher personnellement sur le problème. Il s'agissait pour eux d'un projet anodin, sans répercussions économiques, sociales ou métaphysiques. Ils ont dû faire confiance à un conseiller d'office, qualifié en matière juridique.

Comment a-t-on pu en venir à une solution aussi inopportune ? La question relève maintenant de l'histoire et se prête à une étude objective. Toutefois, comme des personnes au courant de mes travaux sur la plante dans l'histoire et la tradition populaire ont cru que j'avais été consulté à ce sujet, je déclare tout de suite qu'il n'en fut rien. Cela aurait pu se concevoir sans doute, car il s'agissait d'un problème ethnobiologique, donc de mon champ d'intérêt. Lorsque le projet fut présenté à la Législature, j'étais revenu à l'Université Laval depuis un an, après avoir professé quelques années à la Sorbonne. J'ignorais les démarches des botanistes du Québec contre le choix projeté. Je n'avais pas pris parti et restais libre. Les promoteurs de la loi également étaient

libres et ils se sont prévalus de ce privilège. Aussi, ni directement ni indirectement, on n'a sollicité mon opinion.

Si une loi, une fois adoptée, relève désormais du domaine légal, les raisons qui l'ont motivée, ses modalités, par contre, s'éloignent souvent des préoccupations ordinaires d'un contentieux. Il va de soi que des conseillers juridiques devaient d'abord s'assurer du silence de la loi sur l'emblème floral; mais seul un comité de botanistes, intéressés à l'ethnobiologie et à l'histoire, avait qualité pour se prononcer sur la question, laissant ensuite aux légistes la rédaction du texte. Quand un problème intéresse les hygiénistes, on ne croit pas anormal de les consulter; il semble logique aussi de s'en remettre à des ingénieurs avant d'entreprendre la construction d'un pont ou d'un barrage. Pour une fois que le problème relevait de la compétence des botanistes, on les a tout simplement ignorés. Depuis que la loi existe, j'ai eu le loisir de consulter mes collègues, qui déclarent à l'unanimité que le *Lilium candidum* n'a rien de commun avec la fleur-de-lis et que cette espèce, absente de notre flore, ne peut convenir comme emblème du Québec. Sommes-nous si pauvres dans ce domaine qu'il faille encore quêter à l'étranger ?

Ces précisions élémentaires, apparemment superflues, s'imposent pour défendre les botanistes du Québec contre les sarcasmes de leurs successeurs. Balivernes, cheveux coupés en quatre, disent certains légistes, mais nos descendants, moins désinvoltes en matière de culture, jugeront sans aménité les responsables de cette décision invraisemblable. Aussi n'est-il pas superflu pour les collègues de s'en dissocier. Autrement ils en subiront l'odieux. Car les « Notes explicatives sur le bill concernant l'emblème floral », communiquées aux membres de la Législature, précisent que « ce choix (celui du *Lilium candidum*) comme emblème floral a fait l'objet d'études approfondies de la part des spécialistes en la question. » Leurs noms ne figurent pas. Quels sont ces crypto-spécialistes ? Devant une telle affirmation, la Chambre, en toute bonne foi, a entériné un projet de loi qu'elle n'aurait pas manqué de retourner pour plus ample information si on l'avait saisie de tous les éléments du problème.

Qu'est-ce que la fleur-de-lis ? Peut-on, avec vraisemblance, assimiler le *Lilium candidum* à la fleur-de-lis et, partant de cette identification, le choisir comme l'emblème floral du Québec ? Quelles plantes

pouvait-on proposer à la place ? Trois questions qu'il convient d'étudier adéquatement en faisant abstraction de préférences personnelles. Toutefois, mon étude serait incomplète si elle ne renfermait pas in extenso : 1) le projet de loi présenté aux Chambres et adopté sans amendements; 2) Les « Notes explicatives » distribuées aux députés pour les renseigner sur la portée du texte soumis.

Le projet fait état des origines historiques (évidemment françaises) du Québec et pour souligner notre attachement à la langue française, sans doute, il se nomme le « Bill 38 ». En voici le texte intégral.

« Bill 38. — Loi concernant l'emblème floral de la Province.

« Attendu que le lis blanc figure sous sa forme héraldique dans les armoiries de la Province et sur son drapeau officiel.

« Attendu qu'il convient que cette fleur, reliée aux origines historiques et aux traditions du Québec, soit désignée officiellement comme emblème floral de la Province.

« A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative du Québec, décrète ce qui suit.

« 1. Le lis blanc de jardin connu en botanique sous le nom de *lilium candidum*, est désigné officiellement comme emblème floral du Québec.

« 2. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction ».

Les « Notes Explicatives sur le bill concernant l'emblème floral » sont longues. Il me faut quand même insérer le texte intégral, car il a orienté le vote des législateurs :

« Ce bill, écrit l'auteur du projet, même s'il est court, prend tout de même une grande importance puisqu'il décrète que le lis blanc, désigné en botanique sous le nom de « *lilium candidum* », deviendra officiellement l'emblème floral de la province de Québec. Et je souligne tout de suite que de toutes les provinces, la nôtre est la seule à n'avoir point d'emblème floral.

« Le 13 mars 1962, le ministre des postes, l'honorable William Hamilton, informait le gouvernement de la province de Québec que son ministère préparait une série de timbres représentant les fleurs qui sont les emblèmes floraux de chacune des provinces et de chacun des territoires canadiens.

« La lettre adressée au premier ministre disait ce qui suit :

« Ces timbres rappelleront, croyons-nous, aux Canadiens les circonstances qui ont entouré la naissance de la Confédération et l'essor qu'a connu le pays depuis cent ans.

« D'après nos recherches, il est fait mention de deux fleurs, le lis blanc et l'iris bleu, comme emblèmes de la province de Québec. Je crois savoir que, dans une lettre, que votre sous-secrétaire provincial a adressée à l'ARC le 12 novembre 1955, on a autorisé l'emploi du lis blanc (*lilium candidum*) comme emblème pour votre province¹.

« Comme il y a conflit d'opinions parmi les autorités consultées, je vous saurais gré de bien vouloir me dire s'il y a lieu d'utiliser le lis blanc ou l'iris bleu ».

« On voudra bien noter cette référence du 12 novembre 1955, alors qu'on acceptait, du moins de façon officieuse, le lis blanc comme l'emblème floral de la province de Québec. Par la suite, dans la publicité gouvernementale, dans les brochures de l'Office du Tourisme, on a toujours mentionné que le lis blanc était l'emblème floral du Québec².

« Cette adoption même officieuse venait sans aucun doute du fait que quelques années auparavant, le gouvernement de l'époque recommandait l'adoption du drapeau fleurdelisé.

« Le lis blanc, sous sa forme héraldique, figure non seulement sur le drapeau de la province, mais aussi dans les armoiries du Canada en tant que notre province est concernée et dans les propres armoiries de la province³. Cette fleur est donc reliée aux origines historiques et aux traditions du Québec. De là notre décision de choisir le lis blanc comme emblème floral de la Province.

1. Il y aurait eu intérêt à reproduire le texte même de la lettre du sous-secrétaire d'alors pour en connaître le contexte exact. Le signataire, peu initié à la botanique, a sans doute confondu le lis blanc et la fleur-de-lis (qui sont deux fleurs différentes, nous le verrons plus loin). L'opinion que j'émetts se défend d'autant mieux que ce haut fonctionnaire a été lui-même mêlé officiellement à l'adoption par le Québec du drapeau fleurdelisé. Je doute même qu'il lui soit venu à l'idée de mentionner le *Lilium candidum*. Il savait parfaitement qu'il fallait un acte de la Législature pour choisir un emblème floral. Même s'il avait donné une opinion telle que le laisse entendre la lettre, cela ne constituerait pas une acceptation, même officieuse.

2. Il y aurait eu intérêt à citer les textes mêmes employés par l'Office du Tourisme. On verrait mieux s'il y a confusion entre le lis blanc et la fleur-de-lis, deux fleurs différentes. D'ailleurs, une erreur d'un service ne devient pas article de loi. Un ministère du Québec n'a-t-il pas employé, pour représenter l'emblème floral du Québec, un amaryllis? Est-ce que l'adoption de l'amaryllis devient officieuse alors?

3. Le lis blanc, nous le verrons plus loin, ne figure pas ni sur le drapeau du Québec, ni dans les armoiries du Québec, ni dans celles du Canada.

« Quelques botanistes et naturalistes ont posé des objections.

« a) Le lis blanc, « *lilium candidum* » ou le lis de la Madone, ou le lis de Saint-Joseph, disent-ils, ne nous appartient pas. Il n'est pas indigène à la province. Dans leur opinion, il est moins rustique que la tulipe. On soutient aussi qu'il n'est pas de très grande rusticité, que ses exigences sculpturales [sic] sont curieuses, qu'il croît bien dans certaines régions et fort mal dans d'autres.

« b) On soutient que la Saskatchewan a, en 1941, adopté comme emblème floral le lis de Philadelphie (lis des Prairies) et qu'il appartiendrait à la province de Québec de choisir une fleur d'un genre différent.

« c) Les botanistes proposent plutôt l'iris versicolore, qui est une fleur d'un bleu violet panaché de jaune, de vert et de blanc, et ils disent qu'elle pousse partout dans la province.

« d) Enfin, dans certains milieux, on prétend que la fleur-de-lis qui orne le drapeau provincial est purement héraldique, et que la fleur qui aurait pu servir d'inspiration à cet ornement est celle de l'iris.

« Nous avons étudié ces représentations. Dans le domaine héraldique, les botanistes ont soutenu que la fleur de lis héraldique n'est pas inspirée du lis blanc, mais de l'iris *pseudacorus*, un iris jaune.

« Par contre, d'autres botanistes hésitent à se prononcer.

« A la page 456 du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* de Larousse, tome 8, on trouve une étude assez complète sur la fleur de lis héraldique. L'étude se termine ainsi :

« La conclusion de notre examen est facile. Le lecteur sans doute « l'a déjà tirée : c'est qu'il n'y a rien de précis, tant sur l'origine que « sur la nature des fleurs de lis. De tout temps et chez tous les peuples, « anciens et modernes, la fleur qui porte ce nom a été connue et consi- « dérée comme un symbole de grandeur et de souveraineté. Elle passa « du trône, pour se répandre, par l'ornementation, dans toutes les « classes de la société »⁴.

« La théorie d'après laquelle la fleur-de-lis héraldique reproduirait l'iris *pseudacorus* ne figure aucunement dans cette étude extrêmement fouillée.

4. L'auteur du texte a malheureusement oublié de citer un passage important du texte de Larousse qui détruit l'opinion voulant que la fleur-de-lis soit le lis des jardins. Nous y reviendrons plus loin.

« Dans sa *Flore laurentienne*, le frère Marie-Victorin n'en donne pas l'origine⁵. Il l'énonce comme « probable », sans toutefois citer aucune source à l'appui de son assertion.

« Il reste cependant un fait indéniable. Sur le drapeau de Carillon comme sur le drapeau de la province, la fleur-de-lis est blanche, elle n'est pas jaune.

« Autre fait indiscutable. Dans les armoiries du Canada, il y a sous l'écu « une terrasse de rose [sic], chardons, trèfles et lis de jardin »⁶. Il est indéniable que la fleur de lis de jardin est placée là comme symbole de l'origine française d'une partie de la population du Canada.

« Disons que les fleurs-de-lis, considérées comme pièces héraldiques, constituent aussi les armes de la maison royale de France.

« Et même si les botanistes avaient entièrement raison, il semble raisonnable d'adopter la fleur que la population identifiera avec la plus grande facilité, et de fournir un emblème distinctif au niveau populaire⁷. Par ailleurs, l'adoption du lys blanc comme emblème floral du Québec est la reconnaissance officielle d'une tradition établie⁸.

« De plus, le lys blanc assure une sorte de continuité avec la fleur de lys stylisée qui orne le drapeau provincial.

« Je me demande aussi sur quoi on peut se baser pour déclarer que la fleur emblématique d'une province ou d'un pays doit être une plante qui soit indigène⁹.

5. L'auteur se méprend : le Frère Marie-Victorin donne bien l'origine de la fleur-de-lis. Nous y reviendrons.

6. Sur la papeterie officielle du gouvernement du Canada que j'ai ici à ma disposition, « la terrasse de fleurs » sous les armoiries renferme bien des chardons, des trèfles et des roses, mais pas de lis de jardin. On y a représenté une fleur tétramère, sans parenté avec le lis, mais ressemblant à un *Paris* européen ou à un *Trillium* tératologique.

7. Bien peu de personnes chez nous sont capables d'identifier le *Lilium candidum*, car tout lis blanc n'est pas nécessairement de cette espèce.

8. Il n'y a jamais eu de telle tradition dans le Québec. Depuis quarante ans, qu'en qualité d'ethnobiologiste, je relève toutes les traditions du Québec impliquant des plantes, indigènes ou étrangères, je n'ai jamais rencontré dans la tradition québécoise quoi que ce soit à l'appui de cette affirmation.

9. Il se trouve précisément que toutes les provinces canadiennes, autres que le Québec, ont choisi une plante indigène. Il en est de même aux États-Unis dans les états dont je connais l'emblème floral. Le choix d'une fleur emblématique (il ne s'agit pas ici de symbolisme) ne relève pas de l'héraldique, mais uniquement d'une tradition nord-américaine relativement récente, qui n'est sûrement pas contre le bon sens.

« Si l'Angleterre a connu la guerre des deux roses, il ne faudrait pas connaître chez nous la guerre des lys [sic]. Le lis blanc ne nous appartient pas en propre, c'est vrai. Pas plus d'ailleurs que la tulipe, et pourtant chaque printemps plus de trois quarts de million de tulipes fleurissent dans la capitale fédérale¹⁰. On a fait bien des suggestions : l'iris versicolore, le thé des bois, le calmia [sic], l'ancolie. Un loustic m'a écrit en recommandant le pissenlit. Certes, je ne nie pas que l'iris versicolore, qui est une très belle fleur, recueille beaucoup de suffrages, et que sa stylisation serait fort jolie.¹¹

« Il ne faut pas oublier par ailleurs qu'il y a l'histoire. La fleur de lis¹². rappelle le drapeau fleurdelisé, emblème royal, emblème de la Nouvelle-France. Et comme disait l'éditorialiste du poste CJMS : « Choisir comme emblème la fleur de lis, ce n'est pas, contrairement aux autres provinces canadiennes, rappeler que cette fleur pousse dans la province, mais bel et bien notre origine française¹³. C'est affirmer, par une simple fleur devenue emblème, le fait français non seulement au Québec, mais dans le reste du Canada et en Amérique »¹⁴.

« La province de Québec est la seule, de toutes les provinces du Canada, à ne pas avoir d'emblème floral.

« Les autres provinces, même le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, à différentes époques, ont choisi une fleur, qui devait symboliser le coin de terre qui était le leur. C'est une mode, dit-on d'inspiration britannique. Même de nombreux Etats américains possèdent une fleur symbolique.

« La plupart des provinces canadiennes ont choisi la fleur qui caractérisait plus spécialement leur région, par ses affinités, par sa popularité locale. Presque toujours les autorités ont sanctionné l'opi-

10. La tulipe n'a jamais été choisie comme emblème floral du Canada, ni d'aucune province du Canada, comme pourrait le laisser croire le texte.

11. Alors qu'à peu près personne dans la population n'avait pensé à l'adoption du lis blanc.

12. La fleur-de-lis, mais pas la fleur du lis des jardins.

13. Or le *Lilium candidum* n'est pas une plante française, mais une espèce apportée du Levant.

14. Il y a peut-être lieu de rappeler que ce texte lu à la radio, et qui reflète de si beaux sentiments, n'a rien à voir avec la question. Les armoiries et le drapeau, dans les pays colonisés surtout, ont parfois pour objet de rappeler l'origine de la population; quoique plus souvent ils sont d'ordre symbolique; mais les fleurs emblématiques ont une toute autre fonction : ce sont d'abord des éléments floraux représentatifs.

nion populaire, soit par un bill de la Législature, soit par un arrêté-en-conseil. En voici la liste.

EMBLÈME FLORAL DE CHAQUE PROVINCE DU CANADA

- « *Terre-Neuve* — La fleur appelée en anglais « *pitcher plant* ». Plante des tourbières — *Sarracenia purpurea* [sic]. Adoptée juin 1954.
- « *Ile du Prince Edouard* — Le « *sabot de la vierge* ». En anglais : « *Lady's Slipper*. » — « *Cypripedium* » — Adoptée en 1947.
- « *Nouvelle-Ecosse* — La *fleur de mai* — *Mayflower* — Nom scientifique : *Epigea Repens* [sic] Adoptée en avril 1901.
- « *Nouveau-Brunswick* — La *violette des champs*. « *Purple violet* » — Nom scientifique : *Viola cucullata*. Adoptée en décembre 1936.
- « *Ontario* — Le *Trillium grandiflorum*. — Le « *trille blanc* » à grandes feuilles. Adoptée par bill en mars 1937.
- « *Manitoba* — L'*anémone*, vulgairement connue sous le nom de *crocus*. « *Anemone patens* ». — Adoptée en mars 1906 — Statuts révisés de 1954.
- « *Saskatchewan* — Le *lis de Philadelphie* — « *Lilium philadelphicum* » connu en anglais sous le nom de « *Wild Wood Lily* ». Adoptée en 1941.
- « *Alberta* — La *rose sauvage* — « *wild rose* » — Nom scientifique : « *Rosa acicularis* » — Adoptée en 1930.
- « *Colombie Britannique* — Nom scientifique : « *Cornus nuttallii* » En anglais : « *Dogwood* ». — Le *cornouiller*. Adoptée en 1958.
- « *Territoire du Yukon* — l'*herbe-à-feu* — « *fire-weed* ». Nom scientifique *Epilobium augustifolium*. — Adoptée en mars 1957.
- « *Territoires du Nord-Ouest* — « *Dryas integrifolia* » vulgairement appelée « *Fleur des montagnes* » « *mountains avens* ». Adoptée le 7 juin 1957.
- « *Québec* — *Lilium candidum* — Le *lis des jardins*.

« L'objet du présent bill est de déterminer officiellement un emblème floral pour notre province. Ce choix a fait l'objet d'études approfondies de la part de spécialistes en la question¹⁵.

15. Il aurait été utile de mentionner ces spécialistes.

« Notre choix s'est fixé sur le *lis blanc*, le *lis de jardin*, dont le nom scientifique reconnu par les botanistes est : *Lilium candidum*. Voici donc les raisons qui militent en faveur de ce choix.

« Même si on a produit l'objection qu'il n'est pas une fleur parfaitement indigène¹⁶, c'est-à-dire d'origine canadienne ou américaine, le lis blanc est depuis très longtemps acclimaté chez nous¹⁷. Il est devenu fort populaire. Il pousse partout et on peut affirmer qu'il est devenu bien canadien¹⁸.

« Mais c'est surtout pour des raisons psychologiques et historiques qu'il a été finalement choisi. En effet, il rappelle nos origines françaises. Le premier geste que posa Jacques Cartier, lorsqu'il débarqua à Gaspé en 1534, pour prendre officiellement possession de ce pays au nom du roi de France, fut de planter une croix. Et sur l'écusson fixé à cette croix figurait la fleur-de-lys¹⁹. Cette fleur est donc nôtre depuis le tout premier chapitre de notre histoire.

« Par la suite, au cours des ans, elle a toujours symbolisé nos allégeances françaises. Elle a toujours été et est encore pour nous un emblème bien caractéristique. Comme l'écrivait un jour le Frère Marie-Victorin²⁰, les découvreurs du Canada, ses pionniers et ses missionnaires élevaient partout, pour prendre possession, des croix portant la fleur-de-lys. Le drapeau fleurdelisé a flotté 150 ans sur la terre canadienne, et c'est sous ce signe que la race canadienne-française a coulé les jours de son enfance héroïque et tourmentée ». [Fin de la citation de Marie-Victorin].

« Un autre des motifs principaux qui ont fixé notre choix est que des fleurs-de-lys héraldiques stylisées de la Maison de France figurent dans les armoiries officielles du Canada, adoptées par proclamation royale le 21 novembre 1921. De plus, comme nous le savons tous, le lis²¹ figure aussi en place d'honneur dans les armes et sur le drapeau de la Province de Québec.

16. On est indigène ou on ne l'est pas. Le *Lilium candidum* n'est pas indigène.

17. Le lis blanc n'est pas acclimaté dans le Québec.

18. Contrairement à l'affirmation de l'auteur, il ne pousse pas partout et on n'en trouve qu'exceptionnellement dans la province, où il est aussi « canadien » que l'oranger.

19. D'accord ! mais ce n'était pas le lis des jardins.

20. Or ce texte de Marie-Victorin se trouvait précisément dans le chapitre consacré aux *Iris*.

21. Il ne s'agit pas du lis, mais de la fleur-de-lis.

« Pour toutes ces raisons, nous avons choisi le lis comme emblème floral de la province. Il est déjà pour nous un symbole, un signe distinctif. De plus, c'est une fleur élégante, pleine de noblesse et de grandeur. Je crois que nous aurons toutes les raisons d'être fiers de la placer à côté des emblèmes floraux des autres provinces du Canada. »

Devant les erreurs manifestes, les omissions qui semblent calculées, la distorsion de la pensée des autres, les faussetés flagrantes, qui pullulent dans ce texte qui a servi de base au discours du ministre, patron d'office de ce projet de loi, je n'ai pas cru bon d'attendre la fin pour faire des commentaires : ils se trouvent en notes infrapaginales. Peut-on blâmer les députés d'avoir laissé passer sans sourciller cette rare pièce d'éloquence, farcie d'inexactitudes. C'est que le ton prêtait à la somnolence ce jour-là et plusieurs s'en sont prévalus.

QU'EST-CE QUE LA FLEUR-DE-LIS ?

Les législateurs québécois ont fait preuve d'un excellent jugement en adoptant comme drapeau de la Province le fleurdelisé à champ bleu, divisé en quartiers par une croix blanche. Cet emblème de bon goût veut rappeler l'origine française de nos premiers colons. Sans doute, la fleur-de-lis n'est pas une exclusivité française. Elle a figuré sous des formes variées dans les armes de rois grecs, romains, allemands, lombards, espagnols et anglais. L'*Encyclopedia britannica*²² qualifie la fleur-de-lis « *an heraldic device very widespread in the armorial bearings of all countries, but more particularly associated with the royal house of France.* » Le prototype de notre drapeau n'était pas l'enseigne du roi de France, mais celui de l'illustre régiment de la bataille de Carillon, seule unité protestante française venue en Nouvelle-France. Le drapeau du Québec veut donc souligner la persistance française en Amérique, et il remplit bien cette mission, même si son adoption fait preuve d'un oecuménisme inconscient : faudrait-il voir dans la décision de nos légistes une préfiguration de Vatican II ?

Comme en font état les « Notes explicatives du bill 38 » et autres documents parallèles, le conseiller a puisé sa documentation surtout dans le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, de Pierre Larousse, qu'il considère « l'étude la plus complète sur le sujet. » « Il y a, écrit-il,

22. *Encyclopedia Britannica* (11e ed.) 10: 499. 1910. (Cambridge, England).

des pages et des pages sur le sujet. » Pour être exact, l'article sur l'origine et l'histoire de la fleur-de-lis en comprend moins de deux, mais suivies d'une longue énumération de vingt pages des « Familles, villes, établissements civils et religieux, corporations, qui portent des fleurs-de-lis dans leurs armes. »²³. L'auteur des commentaires justifiant le projet de loi cite fort justement Pierre Larousse : « La conclusion de notre examen est facile. Le lecteur, sans doute, l'a déjà tirée, c'est qu'il n'y a rien de précis [dans les quelques études historiques forcément incomplètes citées dans son Dictionnaire]²⁴. tant sur l'origine que sur la nature des fleurs de lis. »

Lorsqu'on désire un avis d'expert, s'en remet-on aux dictionnaires ? Si des législateurs se prononcent sur un problème de droit et font loi, je ne crois pas qu'il leur suffise de condensés encyclopédiques, si intéressants soient-ils. Ils scruteront longtemps le code et les monographies pertinentes des autorités. L'auteur des « Notes explicatives » rédigées pour les députés, marqué par la grâce d'état, a décrété que l'article du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle* de Pierre Larousse constitue « l'étude la plus complète sur le sujet ». Et si moi, ethnobiologiste, j'affirmais que le texte de Pierre Larousse sur la législation matrimoniale, dans la même encyclopédie, est « l'étude la plus complète sur le sujet », j'entendrais immédiatement protester les juristes, et avec raison.

Les dictionnaires encyclopédiques restent des guides utiles, mais non des autorités professionnelles. On me demanda un jour de rédiger 161 articles sur des sujets d'ethnobotanique, discipline à laquelle je consacre une grande partie de mes recherches. Pour chaque article, j'ai utilisé les renseignements de première main, acquis par des années d'expérience sur le terrain, et tout ce que les spécialistes — les vrais — avaient déjà écrit à ce propos. En terminant ces courtes monographies, je les confrontais toujours avec les textes correspondants d'une encyclopédie réputée. Or dans plus de cent cas différents (sur les 161

23. Larousse, Pierre. *Grand dictionnaire universel* [du XIX siècle]. 17 volumes, dont 2 en suppléments, 1865 (Vol. 1) à 1876 (Volume XV). — Voir volume 8 : 455-476. L'histoire de la fleur-de-lis occupe trois colonnes et demie de la page 455, et trois de la page 456. Tout le reste, pp. 456-474, consiste en une liste des familles, villes etc. portant la fleur-de-lis dans leurs armes. — Le *Dictionnaire* se nomme populairement le *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, mais ces derniers mots n'apparaissent nulle part sur les pages de titre et ne se trouvent que dans une introduction, du moins dans les deux séries que j'ai consultées.

24. Les notes explicatives ou autres commentaires de l'auteur de la présente étude, quand ils sont intercalés dans des citations, sont, suivant la coutume, entre crochets.

traités), les dictionnaires présentaient des descriptions tronquées et incompréhensibles, des omissions graves, des opinions déclassées depuis des lustres, une terminologie fautive, des confusions, des erreurs fondamentales. Et cela même pour les plantes-clés des grandes civilisations agricoles, le blé, le riz et le maïs ! Faut-il s'en étonner outre mesure ? Les collaborateurs de ces publications ne sont pas tous de talents égaux ni toujours des autorités. Certains recopient d'anciens textes, déjà périmés lors de leur première publication. Les non-initiés ignorent les progrès récents de la science — et les sources d'information valables. Malgré la meilleure volonté, les éditeurs doivent maintes fois recourir à des rédacteurs-omnibus, des étudiants et chômeurs. Rappelons-nous de l'histoire de la notice biographique de Léon Blum, dans un dictionnaire réputé, qui a défrayé la chronique judiciaire en France, il y a quelques années. D'habitude, les articles intéressant la botanique tombent dans cette catégorie. Les encyclopédies, d'ailleurs, gardent leur utilité. Mais si une opinion doit dépasser la simple information et guider le législateur ou le tribunal, les textes à l'appui exigent la critique minutieuse des spécialistes et ne doivent pas constituer les seuls témoignages présentés. Je n'écarterai donc pas les dictionnaires de la présente étude, mais il suffira d'en citer quelques-uns, d'autant plus que, souvent, ils se bornent à recopier leurs devanciers.

L'opinion émise dans le *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle* de Pierre Larousse, citée dans les « Notes explicatives sur le bill concernant l'emblème floral » est fondée : Dans toutes les sources bibliographiques citées par cet auteur « il n'y a rien de précis, tant sur l'origine que sur la nature des fleurs de lis. » Toutefois, il ne faudra pas donner à l'opinion de Pierre Larousse un crédit illimité. Il a omis des hypothèses connues et plausibles, négligé l'origine florale et ignoré la morphologie botanique. Que la fleur-de-lis, suivant lui, ne soit pas la stylisation d'un crapaud ou d'une abeille, beaucoup en conviendront sans peine.

Citons de plus longs passages pour mieux saisir la pensée du grand encyclopédiste, qui écrit ²⁵. « Les systèmes les plus singuliers, les plus fantaisistes même ont été formulés, tant sur l'origine que sur la nature des fleurs de lis, considérées comme pièces héraldiques en général et comme constituants les armes de la maison royale de France

25. Larousse, op. cit. (note 2 supra) p. 455.

en particulier. Sont-ce des fleurs de jardin, des fers de lance ou de javelot, des couronnes, des abeilles ou bien des crapauds, comme l'ont prétendu certains auteurs, qui ornaient les bannières de la première race de nos rois ? *Disons tout d'abord pour ne plus y revenir*, et c'est Larousse qui parle, *qu'il est universellement admis que les fleurs de lis héraldiques n'ont aucune ressemblance avec le lis de nos jardins [*Lilium candidum*]*. *Ce n'est donc point dans cette fleur qu'il faut voir l'origine des armes de France.* » Ce texte de Larousse, l'auteur des « *Notes explicatives* » présentées aux députés pour gagner leur adhésion, avait oublié de le mentionner !

Conclusion : 1) Larousse lui-même ne sait rien de précis sur l'origine de la fleur-de-lis. 2) Point essentiel — il considère « universellement admis, par contre, que les fleurs de lis héraldiques n'ont aucune ressemblance avec le lis des jardins », le *Lilium candidum*.

Sans triage arbitraire, voici les opinions émises par les grandes encyclopédies et les dictionnaires classiques, appuyant une thèse ou l'autre. J'aborde la question en toute liberté d'esprit. Je n'ai aucune idée préconçue à défendre, et c'est seulement après avoir mis cartes sur tables que le choix s'avèrera possible.

Furetière²⁶, dans le *Dictionnaire universel*, traite longuement de la fleur-de-lis. Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*, Pierre Larousse, et autres encyclopédistes l'utiliseront abondamment et toujours sans référence, même dans le cas des simples décalques. A l'article *lis*, on peut lire : « *Lis*, en terme de blason, se dit des fleurs dont l'Ecu de France est chargé. Son origine et sa nature sont assez controversées chez les Auteurs. La plus saine opinion est que ce fût Louis VII dit le Jeune qui prit le premier des fleurs de lis, par allusion à son nom de Loys et parce qu'on le nommait *Ludovicus Florus*. Aussi est-ce le premier qui en mit une dans son contrescel. [. . .] Car quant à ce qu'on dit, que les fleurs de lis furent apportées par un ange à Charlemagne, ou à un hermite après le Baptême de Clovis, ou que Saint-Denis les donna à la maison de France, comme dit Gerson; c'est une opinion réfutée par tous les Sçavans, aussi bien que celle de la Bannière de Dannemarc, de la croix de Thoulouse, des hermines de Bretagne, que quelques-uns ont prétendu aussi être descendües du Ciel.

26. Furetière, Antoine. *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français*. 4 volumes, La Haye 1727. Voir article *Lis*, Vol. III.

D'autres ont écrit qu'après que Clovis eut obtenu une signalée victoire sur les Allemands, ses soldats cueillirent des fleurs de lis jaunes dans un marais [donc l'*Iris Pseudacorus*] qui se trouva proche du champ de bataille et en couronnèrent leur tête en signe de victoire, ce qui détermina ce Monarque à prendre pour armes des fleurs de lis d'or, en la place de celles qu'il portoit auparavant. Mais avant l'an 1150 on ne voit point d'Auteur qui parle de Blason, et selon ceux qui ont remonté jusqu'aux sources de cet art, il n'y a point eu avant ce temps de véritables armoiries. » [. . .]

« Quant à leur nature, quelques-uns prétendent que ce sont des figures de lis de jardin; les autres des bouts de sceptre; d'autres des pertuisanes Françaises, nommées Francisques. D'autres des iris, flambe²⁷, ou pavilles. La plus probable opinion est, que ce sont des francisques parce qu'elles en ont conservé entièrement la figure. Ceux qui tiennent que ce sont des iris, croient qu'on a dit fleurs de lis, par corruption de fleurs de l'iris; que son nom de *flambe* a été cause qu'on a nommé *oriflambe* (d'où *oriflamme*) la Bannière de Saint-Denys fleurdelisée : et que les premiers Francs choisirent l'iris pavillée, ou le lis des marais, pour marquer leur origine, à cause qu'ils venoient des marais de Frise; et que celle du cimier des Ducs de Bourgogne, qui est à quatre fleurons, représente une flambe entière. [Suit une liste d'auteurs anciens qui ont traité de la question et dont on cite simplement les noms] et le Père Rousselet Jésuite, qui a ramassé ce que tous les Auteurs ont dit sur les fleurs de lis. On voit une Dissertation dans le III Volume du Père Enchénius, *de tribus Dagobertis*, où il dit qu'il se trouve une médaille de Dagobert I où il est représenté tenant trois sceptres, pour signifier les Royaumes d'Austrasie, de Normandie, de Bourgogne; et de là sont venues les armes des fleurs de lis, parce qu'étant liées ensemble par le bas, ils [sic] ne ressemblent pas mal à la fleur de la plante nommée iris, ou flambe, que les Allemands appellent *Lisckblum*, c'est-à-dire, *fleur de lis*, dont on leur donna le nom : on les fit d'or parce que cette fleur est jaune. On les mit en champ d'azur, à cause qu'elles naissent ordinairement dans l'eau dont la couleur est bleuë. »

27. *Flambes*. Dans le *Dictionnaire de Trévoux*, cité plus loin (note 9), tome III, aux articles *Iris* et *Flambe*, ce dernier est considéré comme un synonyme du précédent. Certains le restreignent à des espèces d'iris et de glaieuls, pour d'autres c'est un terme générique englobant tous les *Iris*. — *Paville*, un type d'iris. On dit aussi *iris paville*.

Le *Dictionnaire de la langue française, ancienne et moderne* de Richelet,²⁸ publié peu après Furetière, à l'article *fleur de lis*, oublie les anges de Charlemagne, mentionne ceux de Clovis, mais n'ajoute rien à la documentation précédente. A l'article *Lis*, il étudie le problème de l'origine et nature du motif héraldique, rejette les hypothèses des crapauds ou des abeilles et ajoute : « Il y auroit plus d'apparence de croire avec Agathias que la fleur de lis n'est autre chose que le bout d'une arme offensive, appelée francisque dont la figure avoit beaucoup de ressemblance avec le lis; mais nous n'en avons aucune preuve. Il en est de même de la circonstance rapportée par Gaguin, qui dit qu'un ange apporta les fleurs de lis à un hermite qui habitoit proche S. Germain en Laye, où est à présent l'Abaye de Joyenval, pour les porter à Clovis. [. . .] Blondel a cru que ce fut par la ressemblance de son nom *Loïs* avec le mot *Lis*; ce qui me paroît tout-à-fait pueril. Il est plus vraisemblable qu'il prit des fleurs de lis dans ses armes, parce que sa beauté lui aquit le titre de *Florus*; et pour y répondre, il prit le *Lis* comme la plus belle fleur de son siècle. Quoi qu'il en soit, il est certain que depuis son regne, on voit sans interruption des fleurs de lis dans les armes et sur les Sceaux de nos rois. »

Jean Menage, l'auteur du *Dictionnaire étymologique de la langue française* (1750),²⁹ ne contribue rien à la question.

Le *Dictionnaire de Trévoux*³⁰ s'inspire surtout de Furetière. A l'article du *lis blanc*, le *Lilium candidum*, a côté de brefs rappels historiques, on lit qu'il « a été chez tous les peuples estimé pour sa blancheur et sa pureté », mais au chapitre du lis en héraldique ne se trouve plus qu'une timide mention du *Lilium candidum* comme origine possible de la fleur de lis, a côté de textes plus élaborés sur l'iris. « Lis, en termes de Blason, écrit l'auteur, se dit des fleurs dont l'Ecu de France est chargé. Son origine et sa nature sont assez controversés chez les

28. Richelet, Pierre. *Dictionnaire de la langue française ancienne et moderne*. 3 volumes. Lyon 1728. Voir Tome 2 : Articles *fleur-de-lis*, p. 212, et *lis*, pp. 561-562.

29. Menage, Jean. *Dictionnaire étymologique de la langue française*. 2 volumes. Paris, 1750.

30. *Dictionnaire universel français et latin. Dictionnaire de Trévoux*. Ed. de 1743, 6 volumes et un supplément (1752). Vol. 4, colonnes 284 et 285. — Edition de 1771, 8 vol. Voir tome 5, pp. 560-562. — Pour ce qui est de la fleur-de-lis, l'édition de 1771 répète pratiquement celle de 1743.

Auteurs. On ne voit point avant l'an 1150 d'Auteur qui parle du Blason; selon les gens qui ont remonté jusqu'aux sources de cet art, il n'y a point eu avant ce temps, de véritables armoiries. Ces gens n'en exceptent aucune, pas même celles de France. Car de dire que ce fut un Ange qui les apporta à Clovis, [comme chez Richelet il n'est plus question de Charlemagne] ou que ce Prince les choisit au lieu de drapeaux, ou de couronnes, que portoient ses Prédécesseurs, ce sont, disent ces Censeurs, de petits contes sans fondement, inconnus aux anciens Auteurs, et inventés par des Modernes, qui ont donné des armoiries à Adam, à Eve, à Noé, et aux douze Tribus d'Israël. [. . .]

« La plus saine opinion est que ce fut Louis VII, dit le Jeune, qui prit le premier des fleurs de lis, par allusion à son nom de Loys, et parce qu'on le nommoit *Ludovicus Florus*. [. . .] » Tout cela, on l'a remarqué, décalque de Furetière. Excepté de légères additions, la section consacrée à la nature de la fleur héraldique est même reproduite mot-à-mot.

Une remarque s'impose : l'auteur, même s'il répète Furetière, donne comme lui la préférence au javelot des anciens Français; il n'attache aucune importance au lis des jardins, le *Lilium candidum*, qu'il mentionne simplement, mais par contre des 44 lignes sur la nature de la fleur-de-lis, 29 se rapportent à l'iris. Pierre Larousse, qui ne discute à peu près pas de l'origine florale de la fleur-de-lis, sauf pour rejeter le *Lilium candidum*, s'est grandement inspiré de Furetière, à travers Diderot et d'Alembert et du *Dictionnaire de Trévoux*, mais il a omis une partie importante de leur documentation. On ne peut donc dire, à propos de l'article du *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, quand on en connaît les antécédents, que « c'est l'étude la plus complète sur le sujet », même s'il n'y avait que les encyclopédies comme unique source d'information.

L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert,³¹ parue après le *Dictionnaire de Trévoux*, consacre près d'une page à la fleur-de-lis. Elle reprend les hypothèses antérieures et ne dit presque rien de l'origine florale. Cet article, — principale source d'inspiration de Pierre Larousse, — mentionne néanmoins dès le début : « Fleur de lis. — Armes

31. Diderot et d'Alembert. *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné*. 34 volumes 1780-1782. Berne et Lausanne. Voir vol. XIV, pp. 619-620, 1781 (*fleur-de-lis*) et vol. XX, pp. 115, 1780 (note infrapaginale sur le *lis*). Aussi édition de 1756 (17 volumes). Voir tome 6, p. 864 (*fleur-de-lis*).

des rois de France : personne n'ignore qu'ils portent d'azur à trois fleurs de lis d'or. » Donc, la fleur-de-lis, que nous arborons pour rappeler notre origine française, n'était pas blanche à l'origine, mais jaune, ce qui en héraldique se traduit par « d'or ». Le texte du *lis blanc* de l'édition de 1781 du *Dictionnaire de Trévoux* ne fait pas la moindre allusion à la fleur-de-lis.

Emile Littré,³² contemporain de Pierre Larousse, grammairien plutôt qu'encyclopédiste, a produit un dictionnaire de « la langue française », non des « techniques ». Il recherche l'origine des mots, leur signification, leur histoire et, citant un nombre imposant d'auteurs qui les ont utilisés, illustre l'évolution sémantique des vocables. A cause de cela, le *Littré* reste une oeuvre précieuse et nécessaire. Cet ouvrage renferme les mots *fleurdelisé* et *fleurdeliser*, mais aucune entrée à *fleur-de-lis*. Toutefois, l'article *lis* aborde le sujet. Rien sur l'origine de ce meuble d'armoiries, mais près d'une colonne de citations, qui le mentionnent. Relevons les suivantes : « L'académie dit qu'on prononce *lis'* en parlant de la fleur, *li* dans fleur de lis, armes de la maison de Bourbon, et de nouveau *lis'* dans la locution l'empire des lis, le royaume des lis pour dire la France; en un mot, *lis*, toutes les fois qu'il est hors de la fleur de lis du blason se prononce *lis'*. » Et citant Voltaire (Moeurs. 75) : « Les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des lis; c'est évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de Guillaume le Breton. »

Le *Dictionnaire de Bescherelle*,³³ moins élaboré que les précédents, parut avant celui de Littré. Sa quinzième édition remonte à 1874. Il ne possède pas l'autorité du *Littré* ou du *Larousse du XIXe siècle*, mais jusque là ce lexicographe jouissait de la meilleure cote; encore aujourd'hui il reste un outil valable, mais il ne contribuera guère à la solution de notre problème. L'article *lis* comprend surtout un long extrait de Bernardin de Saint-Pierre sur le *Lilium candidum*, dont voici les passages principaux : « Cette plante, par ses beaux vases d'albâtre qui couronnent si majestueusement sa tige élancée, fait l'ornement de nos jardins. Le *lis blanc*, ou *lis commun*, *lis candide*,

32. Littré, Emile. *Dictionnaire de la langue française*. 5 vol. 1878, plus supplément (1881). Voir Vol. 3, p. 319.

33. Bescherelle, Aîné. *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française*. 2 volumes. 1874. Voir vol. 1, p. 1268 (*fleur-de-lis*) et vol. 2, p. 379 (*Lis*).

originaire du Levant, et répandu aujourd'hui dans tout le midi de l'Europe, est assurément une des plus belles espèces du genre. Il est également cher à l'horticulture, à la médecine, à la poésie et à l'art héraldique. A l'horticulture, qui en fait un des plus beaux ornements d'un parterre; à la médecine qui l'administre en beaucoup de cas, soit à l'extérieur, soit à l'intérieur; à la poésie, qui trouve dans la blancheur du lis l'emblème de l'innocence, de la candeur, de la pureté virginale; à l'art héraldique, qui longtemps fit des lis le symbole de la France. Sa tige est couronnée d'un chapiteau de cinq à huit fleurs pédonculées très grandes, du blanc le plus pur, du parfum le plus suave, dont celles qui sont tout à fait à l'extrémité de la tige regardent fièrement le ciel et les autres s'inclinent à demi au-dessous de leurs soeurs. [. . .] Pour me montrer le caractère d'une fleur, les botanistes me la font voir sèche, décolorée et étendue dans un herbier. Est-ce dans cet état que je reconnaitrai un lis ? N'est-ce pas sur le bord d'un ruisseau, élevant au milieu des herbes sa tige auguste, et réfléchissant dans les eaux ses beaux calices plus blancs que l'ivoire, que j'admirerai le roi des vallées ? Sa blancheur incomparable n'est-elle pas encore plus éclatante, quand elle est mouchetée, comme des gouttes de corail, par des petits scarabées écarlates, hémisphériques, piquetés de noir, qui y cherchent presque toujours un asile. »

Et je vois l'auditoire de belles dames, encore ornées de dentelles et de falbalas, s'épanouir, s'ébahir, s'émerveiller, se pâmer. Je soupçonne l'intendant du Museum national d'histoire naturelle, avant la Terreur, d'avoir prononcé ces admirables phrases devant un parterre d'élégantes, venues applaudir de confiance l'homme du jour. Le coeur des belles a du frémir d'émotion poétique sous le corsage de guipure. Malheureusement ces perles littéraires ne nous renseignent guère. Retenons cependant un point, qui est exact, le *Lilium candidum* n'est pas une plante française, mais une espèce importée du Levant.

Soyons reconnaissants à Bescherelle de nous avoir transmis cet éclatant témoignage. Suit l'énumération d'une quinzaine de plantes, portant toutes le nom de *lis*, mais qui ne sont pas du genre *Lilium*. Ainsi des amaryllis, scilles, fritillaires, colchiques, lysimaques, le muquet et même le « *lis des marais : espèce d'iris.* » Sans compter les *lis des étangs*, qui sont des nénufars. Notre flore en compte trois espèces à fleurs blanches, nommées *lis d'eau*, et trois espèces à fleurs jaunes, les *lis d'eau jaunes*.

Au chapitre de l'héraldique, dans l'article consacré au lis, Bescherelle a noté : « Fleur de lis. (Dans ce sens, on doit prononcer *fleur de li*). Figure qui imite à peu près trois fleurs de lis attachées ensemble; celle du milieu est droite, et les deux autres ont leur sommet courbé en dehors . . . Autrefois l'écu de France avait trois fleurs de lis d'or en champ d'azur. » Il faut une insigne bonne volonté pour en arriver à cette interprétation. D'ailleurs lui-même en doute puisque à l'article *fleur de lis*, il écrit : « Figure d'armoiries imitant grossièrement trois pétales de lis, dont une droite et trois latérales légèrement courbes; ou bien imitant un hangon ou pique à trois lames réunies. » Avant d'endosser ces explications morphologiques, oscillantes comme un pendule, il faudra consulter un anatomiste. Ne chicanons pas Bescherelle de mettre *pétale* au féminin. Ce genre s'employait ainsi un siècle avant lui; mais dans l'article consacré aux pétales, du même Dictionnaire, le genre redevient masculin.

La *Grande Encyclopédie*,³⁴ publiée sous l'égide de Berthelot et autres personnalités, passe sous silence la nature de la fleur-de-lis, la décrivant une « figure artificielle, très connue en armoiries. » Après avoir noté qu'autrefois la fleur-de-lis a été d'or, l'auteur ajoute : « Comme la plupart des autres pièces du blason, la fleur de lis peut être de métal ou d'émail. » C'est-à-dire qu'elle peut être choisie dans toute la gamme des couleurs. Le fait qu'une fleur-de-lis héraldique soit blanche ne signifie donc pas que le prototype n'ait pu être jaune, bleu ou rouge. Dans la stylisation héraldique, la couleur des armoiries, sans lien avec le modèle, n'a qu'une fonction symbolique; elle relève uniquement des lois du blason. Enfin, un point important sur la distinction du lis blanc des jardins, le *Lilium candidum*, et de la fleur-de-lis : « *Lis de jardin* [en héraldique] : Figure des corps naturels qu'il ne faut pas confondre avec la fleur de lis, c'est la plante ornée de sa fleur, telle qu'on la cultive dans les jardins. » Ce lis des jardins, d'après l'auteur, ne serait donc pas la fleur-de-lis des armoiries.

Pour Quillet,³⁵ « il semble bien qu'elle [la fleur-de-lis] n'ait rien à voir avec la fleur du lis botanique. »

34. *La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts*, sous la direction de Berthelot . . . etc. 31 volumes, sans date. Voir vol. 22, pp. 318-319, article *Lis*, par H. Gourdon de Genouillac.

35. *Dictionnaire encyclopédique Quillet*, p. 2637.

Pour terminer la revue des encyclopédies françaises, voyons le *Grand Larousse Encyclopédique* (1962)³⁶. Dans une page consacrée à l'héraldique, se trouvent deux figures, numéro 108, représentant la fleur-de-lis que nous connaissons, et numéro 111, représentant la stylisation héraldique du « lis de jardin » [*Lilium candidum*], qui n'a rien de commun avec notre fleur-de-lis.

L'*Encyclopedia britannica*³⁷. de 1910, met en cause deux fleurs, le lis blanc et un iris. « The conventional fleur-de-lis, as Littré says, represents very imperfectly three flowers of the white lily (*Lilium*) joined together, the central one erect, and each of the others two curving outwards. » Après avoir rappelé une légende reliée à Clovis, l'auteur ajoute : « Probably there was as much foundation for this legend as for the more rationalistic explanation of William Newton (*Display of Heraldry*, p. 145) that the fleur-de-lis was the figure of a reed or flag in blossom [*Iris*] used instead of a sceptre at the proclamation of the Frankish king. »

L'édition de 1966 de l'*Encyclopedia britannica*³⁸. reste prudente quant à l'origine : « Fleur de lis : a stylised emblem or device much used in ornamentation and particularly in heraldry. Strictly it consists of three petals or leaves, the central one erect, the other two curving right and left away from it, joined by a horizontal band. »

Enfin le dictionnaire Webster³⁹. décrit ainsi la fleur-de-lis : « 1. The iris; specif. the form chosen for the royal emblem of France by Charles V, probably the white-flowered Florentine iris (*Iris florentina*). — 2. Her. A conventionalized flower, often said to have been suggested by the iris. It is a very old emblem. The empress Theodora (A.D. 527) bore one in her crown. The coat of arms of ancient France (1179) was a blue field sprinkled with fleurs-de-lis. Their number was reduced to three in 1364. England bore the *lilies of France* from 1340 to 1801. »

Les dictionnaires encyclopédiques, si adéquats soient-ils, ne sont toujours que des guides très généraux. Leurs articles doivent résumer

36. *Grand Larousse encyclopédique*, Vol. 5, p. 856, pl. 11., *héraldique*.

37. *Encyclopedia Britannica*, 11e ed., 29 volumes. Cambridge, Angleterre, 1910-1911. Voir Vol. 10, p. 499. 1916.

38. *Encyclopedia Britannica* (ed. de Chicago), 23 volumes, 1966. Voir vol. 9, p. 440.

39. Webster. *New International Dictionary of the English language*. 29 ed. 1934, p. 966.

les problèmes soulevés et trier les opinions, afin de réduire les dimensions de l'ouvrage. De toute évidence, il faut donc à tout prix recourir aux sources, héraldiques et botaniques.

La littérature héraldique est extrêmement abondante, mais des travaux se répètent plus ou moins. Inutile de procéder à un relevé exhaustif. Notre choix, selon les spécialistes de l'Institut généalogique Drouin, groupe les principaux auteurs qui ont traité du sujet et reste absolument étranger à toute idée préconçue, pour ou contre une thèse.

La plus ancienne étude citée, celle de Lovvan Geliot, avocat de Bourgogne, fut revue et augmentée par Pierre Palliot en 1660⁴⁰. On y décrit les armoiries des familles françaises arborant la fleur-de-lis. La première remonterait à Pharamond et Clovis, et depuis, « nos Roys ont porté les Lis d'or, mais en nombre différent. » Et l'auteur ajoute : « Clovis suivant [sic] le nombre mystérieux de trois, comme il les reçut du ciel, aussi les mit-il en champ céleste, d'azur. » Sauf le rejet de l'hypothèse du crapaud, rien sur la nature de la fleur-de-lis. Par contre l'auteur distingue *fleur-de-lis* et *lis des jardins* (*Lilium candidum*) : « Quelques fois aussi l'on porte des lis entiers et tout ainsi qu'ils croissent dans nos jardins, et afin de ne les confondre [sic] ils sont appelés, pour différence des Fleurs de Lis de France, *Lis au naturel* ou *Lis de jardin*. »

Porny,⁴¹ en 1795, publie outre-Manche un dictionnaire héraldique. Le court texte mentionne quelques hypothèses et incline en faveur du javelot : « *Fleur-de-lis* or *Flower-de-luce*. » [...] « The inquiry into the origin and nature of this charge in the royal French escutcheon, has produced many volumes, and employed the lucubrations of divers critics and antiquaries; some pretending it represents the *garden lily*, others the *top of a sceptre*; some the head of the French battleax, called *francisca*, and others the *iron of a javelin* used by the ancient French, which last is the most probable conjecture. »

40. Geliot et Palliot. *La vraye et parfaite science des armoiries ou l'indice armorial de feu maistre Lovvan Geliot, advocat au parlement de Bourgogne* [...] *Augmenté de nombre de termes et enrichi* [...] par Pierre Palliot. Paris 1660. Voir pp. 428-432.

41. Porny, M. A. *The elements of Heraldry*. London 1795.

Pour Bachelin-Deflorenne,⁴² « au point de vue héraldique, la fleur de lys doit plutôt être considérée comme fleur artificielle que comme fleur naturelle. »

Le comte Amédée de Foras⁴³ laisse de côté l'origine et la nature du motif, mais distingue lui aussi la fleur-de-lis héraldique et la fleur du lis horticole. Cet ouvrage aborde surtout la technologie du blason, non l'histoire des armoiries.

Victor Morin, probablement le seul Canadien ayant consacré un volume au blason,⁴⁴ procède aussi comme l'auteur précédent, et ne nous fournit pas la solution recherchée. Pour Gheusi,⁴⁵ « la fleur-de-lys n'est pas une fleur. La fleur-de-lys aurait pu, tout au plus, dériver de l'ancien javelot des Gaulois. [. . .]. La confusion entre le lis de jardin et la fleur-de-lys est très vieille. » Les héraldistes de l'Institut généalogique Drouin⁴⁶ partagent aussi cet avis : « Selon l'opinion la plus communément admise de nos jours, la fleur-de-lys n'est pas une fleur et procède du javelot à trois pointes, ou fer d'angon. Cette hypothèse est la seule qui puisse expliquer une curieuse figure héraldique : la tête de léopard issant de lys; si la fleur-de-lys qui transperce la gueule de léopard est une arme, l'ensemble constitue un trophée de chasse et devient parfaitement intelligible. D'autre part, sur les sceaux des rois de France, les Mérovingiens, au V siècle, tiennent une lance, leurs successeurs tiennent un sceptre surmonté d'une fleur-de-lys. N'y a-t-il pas là une simple évolution ? » Opinion juste, pour les formes énumérées, car les fleurs-de-lis varient considérablement. On peut même croire que plusieurs variétés d'origines différentes convergent ensuite pour reproduire les types apparentés que nous connaissons.

Maigne, un auteur du siècle dernier, déclare dans son *Abrégé méthodique*,⁴⁷ que la « fleur de lis, comme ornement, vient de l'Orient et descend probablement de l'iris plutôt que du lis. »

42. Bachelin-Deflorenne, M. *La science des armoiries*, Paris, 1880. Voir pp. 56, 205-206. Paris.

43. Foias, Cte Amédée de. *Le Blason. Dictionnaire et remarques*. Grenoble, 1880.

44. Morin, Victor. *Traité d'art héraldique*. Montréal, 1919.

45. Gheusi, P. B. *Le Blason, théorie nouvelle de l'art héraldique. Traité complet de la science des armoiries d'après les règles et les figures du moyen âge avec les dessins de l'auteur . . .* Chez Maurice Darantière, 1933.

46. Institut généalogique Drouin. *Notes ms.*

47. Maigne. *Abrégé méthodique des armoiries*. Paris, 1885.

Van Malderghem,⁴⁸ l'un de ceux qui a considéré le plus longuement le problème, conclut à l'origine multiple de la fleur-de-lis, pour en expliquer les nombreuses variantes. Il résulte de son exposé que :

« 1. La fleur de lis héraldique est le *lis blanc* ou *lis royal* croissant généralement en France, en Espagne, en Italie et en Suisse, pays qui l'ont adoptée. Elle passe de Normandie en Angleterre, avec Guillaume-le-Conquérant, en 1066.

« 2. La fleur de lis figurant dans les armoiries des Pays-Bas et de la Germanie a pour type primordial l'*iris d'Allemagne*, dit aussi *Flamme* ou *Flambe*, à fleurs d'un beau pourpre violet, bleuâtre ou cramoi.

« 3. La fleur de lis usitée dans les blasons des pays du Nord, tels que la Hollande, l'Ecosse, la Pologne et les Etats Scandinaves, dérive de l'*Iris des marais* dit *Glaïeul des marais*, à fleurs jaunes.

« 4. La fleur ornementale des monuments et des manuscrits de la Turquie et de la Perse que M. A. de Beaumont a pris pour la fleur de lis, ne peut être que la *tulipe*, plante populaire d'Asie, acclimatée en Europe au XVI^e siècle.

« 5. Le nom de *fleur de lis héraldique*, grâce à l'influence de la France, a été donné, par extension et analogie, à des plantes locales du genre type des Iridacées. C'est donc un emblème essentiellement typique dont la figuration est devenue uniforme dans la science des armoiries. »

Van Malderghem puise seulement à des sources historiques et archéologiques, auxquelles certes il faut attacher grande importance, mais non à l'exclusion de toute autre preuve. Ses conclusions dépassent parfois les prémices. Ainsi, pour démontrer que le *lis blanc* est à l'origine de la fleur-de-lis, il cite à l'appui un poème latin écrit à Liège par l'Irlandais Sidelius, contemporain de Charles-le-Chauve : La rose et le lis, après un dialogue assez vif, se mettent d'accord. Alors retentit ce vœu : « *Regia sed nitidis dominantur lilia sceptris* », c'est-à-dire : « Que le lys royal règne du haut des sceptres étincelants. » Ce témoignage péremptoire, en faveur du lis des jardins, vous a-t-il convaincus ? Même les tenants du *Lilium candidum* n'y verront peut-être pas une preuve irrécusable. Cependant l'étude de l'archiviste comporte de

48. Malderghem, Jean Van. Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie; leur origine, leur nature, leur symbolisme. *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, 1894. (cité d'après O'Kelly de Galway).

bons points. On y lit en effet, que des fleurs-de-lis différentes sont d'origines variées. Malheureusement, l'anatomie florale a été complètement négligée au profit d'éléments livresques. L'histoire, en l'absence de précisions, doit recourir à des disciplines auxiliaires.

O'Kelly de Galway,⁴⁹ avant de rapporter l'opinion de Van Malderghem, conclut que « La fleur de lis qu'on rencontre dans les armes royales de France et de beaucoup de familles françaises ne ressemble ni par sa forme, ni par sa couleur, au lis que nous cultivons dans nos jardins. Il paraît, d'après M. de Reiffenberg, que la *flambe* ou *iris* a fourni le modèle de la fleur adoptée par les descendants de Hugues Capet. La flambe croit en abondance, depuis bien des siècles, sur les bords de la Lys, rivière qui se jette dans l'Escaut à Gand et aux environs de laquelle les Francs habitèrent longtemps, avant de passer dans la Gaule proprement dite. La fleur de cette plante est trop belle pour n'avoir pas été remarquée des premiers rois francs qui la prirent, dit-on, pour une image emblématique. [. . .]

« L'auteur de cet article intéressant [M. de Reiffenberg, sans doute] s'est trompé dans la désignation de l'espèce d'iris. Il n'y a que l'*iris des marais* ou *glaiéul des marais* qui ait la teinte jaune, tandis que la *flambe* ou *iris germanica* a des fleurs nuancées de pourpre ou de mauve » [En effet, O'Kelly de Galway prend pour acquis que le prototype de la fleur-de-lis doit être jaune].

« La représentation de la fleur de lis sur les anciens monuments semble confirmer cette thèse. Parmi un grand nombre d'exemple, citons le cimier de Philippe-le-Bon (1448) [. . .] Il consiste en une fleur de lis formée de quatre branches ou pétales recourbées, du centre desquelles s'élève une tige droite à l'extrémité arrondie. C'est la figuration exacte et matérielle de l'*iris des marais*. [. . .]

« Des auteurs prétendent que la fleur de lis ressemble à un des bouts de l'angon des Francs, espèce de javelot ou demi-pique dont le fer est accompagné de deux crocs acérés et qui est une arme dont on se servait pour combattre de près et de loin. Mais alors pourquoi lui a-t-on donné l'émail jaune et le nom de fleur de lis ? D'autres avancent que les fleurs de lis peuvent dériver des abeilles qui étaient le symbole des rois francs, en s'appuyant sur la découverte de plus de 300 abeilles

49. O'Kelly de Galway, Cte Alph. *Dictionnaire archéologique et explicatif de la science du blason*. Bergerac, pp. 248-259, 1901.

d'or dans le tombeau de Childéric, à Tournai, en 1653, mais il est absurde de donner le nom de fleur de lis à une abeille plus ou moins mal représentée. (Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique, tome II. Valenciennes, 1832). »

De tous les héraldistes, Rothery⁵⁰ semble avoir le mieux compris la fleur-de-lis. Les multiples variantes de ce meuble armorial lui suggèrent des origines différentes. Comme ce travail paraît introuvable au Canada, je me permets d'en faire de larges citations :

« Naturalists look upon it as the arbitrary form of the iris, supposed to have been used as a primitive sceptre for early chieftains; others think it is the riverside flag [Iris], the yellow flowers of which were plucked by the victorious soldiers of Clovis after the battle of Tolbiac to adorn their flowing locks, and so adopted as a royal badge. We are also told that it may be a painter's rendering of the bee, very doubtfully asserted to have been the badge of Childeric; or even the three frogs which foreigners attributed to the Gauls. But the two great opposing schools are those who believe the emblem represents the garden lily, the white of the Virgin Mary; and those who, with some show of reason, regard it as a war symbol, a beautiful partisan or pike head. If we consult old documents and monuments evidence may be found to support each of these theories and several more. Deeper study, however, can lead to but one conclusion, and that is, the fleur-de-lis is a conventionalized marsh or water flower. Its prototype may have been the yellow blossom of the river flags, or the charming iris (which, by a natural transition, would be overlaid with gold, for « painting the rose and gilding refined gold » has ever been a favourite pastime), or, again, it may have been the eastern lotus. [. . .] »

« One difficulty in treating this subject is that in spite of the great diversity of shapes given to the fleur-de-lis — though throughout its primal character is maintained — it is practically impossible to assign dates to these different varieties as they are used simultaneously, especially so in the early days. [. . .] »

« In one type we find the two curved outer petals joined together and forming a cup or calyx, from the midst of which springs an upright petal. Usually the fillet is absent, and the stalk is not triparted but merely a straight stem. Examples of this are seen in the flowers among Egyptian hieroglyphics in the Louvre and Assyrian sculptures in the British Museum. The type is comparatively rare in heraldry. Dr. Bonavia regards this as the only true representative of the *Lilium candidum* or Madonna lily. »

50. Rothery, G. C. The fleur-de-lis and its variations. *The Ancestor*, No 2, pp. 99-106. London 1902.

Le problème du *léopard issant de lys*, qui ne nous intéresse qu'indirectement, peut avoir une portée sur le choix des prototypes de la fleur-de-lis. Signalons ici une hypothèse méritant attention :

« May we explain the extraordinary anomaly, the leopard's head, « *jessant de lis*, » on which we see a lis thrust through the mouth of a leopard, the stalk between its teeth and the three petals coming out at the back of its head, by a metamorphosis of the Egyptian and Hindu god-bearing lotus? On a beautiful sardonix intaglio in the Demidoff Collection (shown in C.W. King's *Antique Gems and Rings*) we see Cupid rising from a pomegranate flower. On a sceptre shown in a painting at the Bibliothèque Nationale, Paris, attributed to a Roman consul A.D. 525, we see a winged child issuing from a lis. A gold sceptre found in the tomb of Philippe le Bel, at St-Denis had a serrated leaf on each side of a rod topped by an eagle with half spread wings. All these look very much like steps in the degeneration of the seed-bearing flower symbol. »

A rapprocher de ce *léopard issant de lys* tous les cas de métamorphoses de végétaux en animaux, comme la mandragore procréant un personnage humain.

La fleur-de-lis des armoiries de France, aussi, a pu provenir de sources différentes, ou du moins se « contanimer » au contact d'autres types. Ce peut être le cas des fleurs-de-lis de Saint-Louis de France.

« St. Louis de France, écrit Rothery, used many form of the fleur-de-lis. On one of his seals it appears as a compact flower, with lanceolate central petal and two filaments with trefoil tips. It is sometimes named after him, but this variety was used both before and after his time. Indeed, many of Saint Louis' lis are very suggestive of metal work — lance heads, pierced and otherwise. »

Suivant l'auteur, l'iris reste donc le prototype le plus plausible de la fleur-de-lis pour les pays du nord, où il pousse, à la différence du lotus. Ce dernier aurait pu l'inspirer en Egypte, mais si selon toute probabilité, la fleur-de-lis n'est pas venue toute faite de ce pays, il faut renoncer à voir dans les emblèmes royaux de nos ancêtres cette fleur des marécages des régions chaudes, inconnue en Gaule et en Germanie. Les fleurs-de-lis de saint Louis, même identifiées à la lance, pourraient être l'aboutissement de modifications florales successives; genèse assez fréquente des stylisations décoratives.

D'après Rothery,⁵⁰ une seule forme de fleur-de-lis pourrait provenir du *Lilium candidum*; elle se trouve seulement dans les hiéroglyphes égyptiens et les sculptures assyriennes.

Enfin, dernier héraldiste à citer, dans cette étude que j'aurais voulu brève, Wilfrid Scott-Giles⁵¹ écrit : « The fleur-de-lys in the form in which we know it is first encountered as the emblem of French royalty in the time of Louis VII (1120-80), and the most rational suggestions as to its origin are that it was derived from either the iris-flower or a spearhead. From the fact that it was early regarded as a flower most people accept the former theory. »

Comme il fallait s'y attendre Scott-Giles mentionne des légendes et l'une d'elles se rapporte nettement au *Lilium candidum*. On a déjà signalé le rôle des anges apportant la fleur de lis à Clovis après son adhésion au christianisme : « This story was put to practical use by the French Bishops at the Council of Trent (1545), when the question of precedence was in dispute. They alleged their King « to have been anointed King of the French and to have received the lily by divine authority. » Here the fleur-de-lis was clearly identified with the lily, and this is also the basis of the heraldic argument which (according to Guillim) was advanced to support the Salic law excluding from the French royal succession those who were descended through a woman. It was gravely argued that the crown of which the fleur-de-lis was the emblem could not pass through the female line because it was written of the lilies : « They toil not neither do they spin, » « Which reason, wrote Guillim, excludes as well a Laborious Hercules as a Spinning Omphale. » Et dans la même veine : « Dame Juliana Berners, in the *Boke of St. Albans*, tells us patriotically that the fleur-de-lys were « geven to the foresayd Kyng of Fraunce in sygne of overlastynge trowble, and that he and his successours always with batayle and swordes should be punyshyd. »

Si la nature de la fleur-de-lis est florale, la question de toute évidence relève des botanistes qui doivent recourir à l'ethnobiologie et à l'histoire des plantes. Ceux qui connaissent l'oeuvre du frère Marie-Victorin savent combien chaque espèce de notre flore lui suggérerait d'intéressantes notes historiques, ethnographiques, économiques, linguistiques et autres.

51. Scott-Giles, C. Wilfrid. The romance of heraldry. London to Toronto. 1919. Voir p. 99.

Qu'on ne s'étonne pas de ne pas voir figurer ici Lamarck, l'auteur de la monumentale section botanique de l'*Encyclopédie méthodique* de Pancoucke, ou le grand *Dictionnaire de botanique* de Baillon, car ils ne traitent du sujet ni l'un ni l'autre.

Henri Coupin,⁵² dans un ouvrage populaire, que l'on trouve sur la table de tout botaniste français, écrit : « Dans les jardins on cultive un Iris violet du plus bel effet ornemental; c'est l'*Iris germanique*, ainsi nommé parce qu'en Allemagne, on considère sa fleur comme la fleur nationale. Chose curieuse, elle joue — ou plutôt elle a joué autrefois — en France un rôle symbolique. Il faudrait voir en elle, en effet, l'origine de la *fleur-de-Lys*, emblème de la royauté. Au début, elle s'appelait *fleur de Louys* (*Louys* voulant dire *Louis*); puis le mot est devenu *fleur de Loys*, et enfin *fleur de Lys*. Celle-ci n'est donc pas un Lis comme on pourrait le croire, d'après son nom, mais un Iris. Il est de fait que l'emblème de la royauté ressemble plus à une fleur d'Iris, vue de profil, qu'à une fleur de Lis. »

Paul Fournier,⁵³ dans l'une des flores de France les mieux connues, après une description sommaire du *Lilium candidum*, « fleur à odeur suave, d'un blanc pur », se contente de dire que la plante se nomme populairement *lis*, mais pour l'*Iris florentina*, à fleurs blanches, veinées de bleu pâle, nommée populairement *flambe blanche*, il ajoute que « c'est la *fleur-de-lys* des héraldistes. » Cette espèce est affine de l'*Iris Pseudacorus*, et Fournier y voit le modèle de la fleur héraldique, de préférence à la fleur jaune, parce que ses pièces florales sont blanches comme dans les armoiries françaises les plus récentes. Or les premières fleurs-de-lis furent dorées, et la couleur du modèle n'a guère d'importance pour l'héraldiste, si elle ne concorde pas avec le symbolisme désiré.

Lors de la présentation de la loi en chambre, le proposeur a invoqué le témoignage du frère Marie-Victorin, en faveur de l'adoption du *Lilium candidum*, et citait ainsi ce texte, sans le situer : « Les découvreurs du Canada, ses pionniers et ses missionnaires élevaient partout, pour prendre possession, des croix portant la fleur-de-lis. Le drapeau fleurdelisé a flotté cent cinquante ans sur la terre canadienne, et c'est sous ce signe que la race canadienne-française a coulé les jours

52. Coupin, Henri. *Les fleurs expliquées*, 3^e ed., Paris.

53. Fournier, Pierre. *Les quatre flores de la France*. Nouvelle édition. (Paul Lechevalier), Paris, 1105 pp. et 8075 fig. 1961. (Première édition en 1936).

de son enfance héroïque et tourmentée. » Malheureusement, l'honorable proposeur, qui lisait des notes fournies par une éminente grise, a omis de dire que ce texte de la *Flore laurentienne*⁵⁴, paraissait précisément dans les notes consacrées aux *Iris* et qu'il était coiffé de ces phrases : « La fleur-de-lis héraldique est probablement l'iris, bien qu'on l'ait expliqué aussi par l'abeille et la fer de lance. Le vocable fleur-de-lis est d'ailleurs souvent appliqué en France à l'*Iris Pseudacorus*. Ce grand Iris jaune croît en abondance dans les Flandres, le long de la rivière de la Lys. En d'autres termes, fleur de lis serait l'abréviation de *fleur de la Lys*. »

L'application à la thèse du *Lilium candidum* de ce texte de Marie-Victorin, consacré pourtant à nos *Iris*, cette distortion de l'idée de l'auteur, disons-le, ce faux témoignage a été relevé par le journaliste Paul Sauriol, qui n'a pas manqué de protester dans *Le Devoir* du 24 janvier 1963. Et cette fausseté foncière est d'autant plus flagrante que le frère Marie-Victorin dans son texte sur le *Lilium candidum*, dix pages plus haut, ne disait absolument rien de la fleur-de-lis. Voici le texte intégral : « Le lis blanc ordinaire, qui est en même temps celui de la tradition artistique et de l'imagerie religieuse, est le *Lilium candidum* du versant nord-ouest du bassin méditerranéen, et n'a rien de commun avec nos Lis indigènes ou subspontanés, lesquels sont des espèces à fleurs jaunes ou orangées. Les écrivains canadiens commettent souvent l'erreur d'orner, de la blancheur du *Lis immaculé*, les paysages agrestes qu'ils décrivent. — Le *Lis des champs* de l'Évangile était probablement une anémone. » — Donc, dans tout le texte de Marie-Victorin consacré au *Lilium candidum*, pas un mot de la fleur-de-lis et pour cause. D'ailleurs, je sais pertinément, pour avoir vécu vingt ans à ses côtés comme élève d'abord, puis collègue, qu'il considérait cette opinion si « farfelue » qu'il ne croyait pas devoir la mentionner.

L'auteur des « Notes explicatives », destinées à faire adopter sans discussion le projet de loi, a cru bon d'y aller de sa petite interprétation personnelle : « Dans sa *Flore laurentienne*, le frère Marie-Victorin n'en donne pas l'origine [de la fleur-de-lis]. [Quelle fausseté cynique !] Il l'énonce comme « probable » sans toutefois citer aucune source à l'appui de son assertion. » L'opinion de Marie-Victorin, sur un sujet

54. Marie-Victorin, frère. *Flore laurentienne*, 1935. (Voir pp. 657 et 667). Les textes sur la fleur-de-lis avaient paru déjà substantiellement dans Marie-Victorin, F. Les Liliiflores du Québec. *Contrib. Lab. Bot. Université Montréal*, no 14, pp. 58 et 129, 1929.

de son ressort, vaut par elle-même et pèse peut-être autant que celle d'un scribe d'occasion sans aucune connaissance botanique. Le témoignage aurait-il été donné en cour, que le juge l'aurait considéré éminemment valable, et constituant un avis d'expert.

Quand le projet de loi fut présenté en Chambre, le frère Marie-Victorin, mort tragiquement en 1944, n'était plus là pour préciser sa pensée, mais aurait-on voulu la connaître réellement dans son intégrité, une centaine de ses anciens étudiants et assistants auraient pu éclairer la lanterne des chercheurs. Pourquoi le frère Marie-Victorin n'a-t-il pas écrit : « La fleur-de-lis est sûrement un iris » au lieu de « probablement ». L'histoire de la fleur-de-lis remonte loin dans le passé; son origine a pu varier selon les pays et les époques (car rarement symbole héraldique a connu un tel engouement). La première fleur-de-lis, au point de départ, fut peut-être un fer de javelot, mais des types nouveaux, s'inspirant ailleurs, ont pu supplanter les anciens prototypes. Quand un homme comme le frère Marie-Victorin qualifie une solution de *probable*, il ne veut pas signifier *possible*, mais *probable*, c'est-à-dire *presque sûre* : Il apporte le témoignage d'un homme de science et qui laisse place pour les cas aberrants. Pour ceux qui ont suivi les cours de Marie-Victorin, entre la publication de la *Flore* en 1935 et sa mort en 1944, aucun doute ne subsiste. Pendant dix ans, Marie-Victorin a signalé qu'il aurait dû nuancer davantage son jugement et indiquer que la *fleur-de-lis*, telle qu'elle apparaît dans les armoiries de France depuis la découverte de l'Amérique, *ne peut être qu'une stylisation d'un Iris*. Si l'auteur des « Notes explicatives » avait consulté un botaniste, c'est l'opinion qu'il aurait recueillie. Mais rechercher la vérité comporte toujours un risque sérieux quand on a une thèse à défendre.

Parmi les ethnographes botanistes, le Héricher⁵⁵. note que le nom populaire anglais de certains *Iris* est *fleur-de-luce* (*fleur de lys*) et nulle part il n'associe le lis blanc à l'appellation héraldique. Le monumental ouvrage d'Eugène Rolland, la *Flore populaire*, ne nous renseignera pas davantage. Quand le onzième tome parut en 1914, en pleine guerre, il devait être suivi de deux autres qui ne furent jamais

55. Le Héricher, Edouard. Philologie de la flore scientifique et populaire de Normandie et d'Angleterre. Coutances, 115 pp. (Voir p. 100) S.D. (D'autres travaux du même auteur sont de 1870, 1884 et 1890). — Rolland, Eugène, *Flore populaire*, 11 vol. Paris 1896-1914.

imprimés. Ils devaient aborder notamment les familles des Liliacées et des Iridacées. Malgré de patientes recherches, je n'ai pu en retracer les manuscrits.

Un autre botaniste, particulièrement versé dans l'ethnobotanique et l'histoire des plantes, Harold Moldenke,⁵⁶ aborde la question de la fleur-de-lis dans sa belle étude des plantes de la Bible. Il conclut que les lis bibliques sont tantôt l'*Anemone coronaria* (Néhémie 1 : 1. — Esther 1 : 2; 11 : 3; 16 : 18. — Psaumes 45 et 60. — Mathieu 6 : 28-30. — Luc 12 : 27-28), tantôt le *Lilium chalcedonicum* (Cantique des cantiques 5 : 13) et tantôt l'*Iris Pseudacorus* (Eccl. 1 : 8; 39 : 14; 50 : 8 : etc. — Osée 14 : 5). Et en marge de ce dernier problème, il croit que la fleur-de-lis, adoptée par le roi Clovis, est l'*Iris germanica*^{56a}.

Pour vérifier les preuves botaniques, il existe une technique infail-
lible : consulter la plante vivante. Seule une dissection permettra de dire si le motif stylisé, connu sous le nom de fleur-de-lis, correspond à l'anatomie d'une espèce, à l'exclusion d'une autre. Si on réclamait mon témoignage devant un tribunal sérieux, — où les preuves valables et complètes sont de rigueur, — j'apporterais des fleurs d'*Iris* et de *Lilium candidum* et les disséquerais sous l'oeil scrutateur du juge, qui se rendrait à l'évidence. N'ayant pas l'habitude des Législatures, j'ignore si celles-ci ont la même rigueur que le prétoire.

Que l'on dissèque l'*Iris germanica* (ou populairement *iris d'Allemagne, flambe* ou *flamme*), à fleurs bleues, ou l'*Iris Pseudacorus* (l'*iris des marais*), à fleurs jaunes, ou l'*Iris versicolor* (le clageux du Québec), à fleurs bleues ou mauves, panachées de jaune, ou même à fleurs presque blanches (forme québécoise que j'ai décrite), nous retrouvons les mêmes caractéristiques essentielles; trois pièces colorées ovales-lancéolées, dressées, (réduites à des onglets dans l'*Iris setosa* de l'estuaire du Saint-Laurent) : ce sont les pétales; trois pièces latérales, également colorées, ressemblant à des pétales, mais qui sont en réalité des sépales, plus développées que les pétales et à partie supérieure

56. Moldenke, Harold. *Plants of the Bible*. Chronica botanica, Waltham, Mass., 1952. Voir pp. 41-46, 117-118 et 129.

56-A. Gerth van Wijk, H.L. *A dictionary of plant names*. Haarlem — the Hague, 2 vol. 1444 pp. (1911) et 1690 pp. (1916). — L'auteur relève les noms suivants : Pour l'*Iris florentina* : *flower de luce* et *Iris armes de France*. — Pour l'*Iris germanica* : *bleu flower, fleur de luce* (angl.), *flower de luce*. — Pour l'*Iris Pseudacorus* : en angl. *fleur de luce* et *flower de luce*. — Pour le *Lilium candidum* : *Bourbon lily, lis de Saint-Antoine, lis blanc, lis commun*, mais rien qui rappelle le nom *fleur-de-lis*.

nettement recourbée; les étamines, au nombre de trois, épousant étroitement la courbure des sépales, sont masquées chacune par l'un des trois lobes foliacés du pistil, au point qu'étamines et pistil semblent faire corps avec les sépales. Enfin, l'ovaire des Iridacées est distinctement infère, c'est-à-dire placé sous le point d'insertion des pièces florales et la base des pièces florales se soude aux parois de l'ovaire.

Une fleur d'Iris, vue latéralement, s'identifie exactement à la fleur-de-lis héraldique : l'élément foliacé central correspond au seul pétale visible; sur un angle donné, les deux éléments recourbés représentent les deux sépales visibles; le lien des pièces de la fleur-de-lis équivaut au point d'insertion des pièces florales sur l'ovaire; et la partie sous-jacente, — le pied de la fleur-de-lis héraldique, parfois représenté par une masse d'une seule venue, parfois divisé, — est l'équivalent de l'ovaire et de la partie accrescente de la base du périanthe, c'est-à-dire l'ensemble des sépales et pétales.

On ne peut arriver à pareille stylisation avec le lis, à moins de fausser les données. Précisons qu'il ne s'agit aucunement d'interdire une certaine fantaisie de détails; l'artiste qui voudrait styliser une abeille a beaucoup de latitude, mais pas celle de lui donner une tête d'araignée, une trompe de maringouin et des pis de vache. On ne ferait pas autrement en stylisant en fleur-de-lis le lis des jardins. Passe encore pour le pétale dressé et les deux sépales recourbés : l'artiste pourrait se permettre cette liberté, mais les plantes de la famille des Liliacées, dont les lis (*Lilium*) font partie, ont des fleurs à ovaire supère (c'est-à-dire à l'intérieur du périanthe, au-dessus du point d'insertion des sépales ou pétales, et cela les distingue de toutes les Iridacées. La fleur d'un vrai lis, stylisée pour fins héraldiques, devrait se terminer à la soudure des pièces foliacées, et laisser voir les étamines. Effectivement, certaines fleurs-de-lis, — mais pas celles des armoiries de France qui ont donné naissance à notre drapeau, — présentent des étamines. On en trouvera un exemple à la base d'un blason reproduit dans le *Debrett's Heraldry*.⁵⁷ Entre la pièce centrale dressée et les deux latérales recourbées, se profilent deux étamines bien nettes, mais dotées d'anthères, trifoliées pour fins symboliques sans doute. Contrairement aux deux autres du même blason, cette fleur-de-lis a été empruntée à

57. *Debrett's Heraldry*. Edited by Arthur G.M. Heslridge. London s.d., après 1901. Voir pp. 81 et 123.

de vrais lis; mais il s'agit plutôt d'un « hybride héraldique » de *Lilium* et d'*Iris*, puisque le pied élargi, en-dessous du point d'insertion du périanthe, représente un ovaire infère d'*Iris*.

La couleur n'apporte aucun élément décisif, dans un sens ou dans l'autre, pour l'identification de la fleur-de-lis, car à cet égard, les héraldistes jouissent de la plus entière liberté : la teinte naturelle devient secondaire et seul le symbolisme entre en jeu. Il arrive parfois qu'elle coïncide avec la réalité. Ainsi, les premières fleurs-de-lis françaises étaient d'*or*, — l'équivalent héraldique du jaune, — et les fleurs de l'*Iris Pseudacorus* sont jaunes. Par la suite, le motif est passé au blanc, indépendamment du prototype. De même, les armoiries exhibent des lions rouges ou verts, des étoiles jaunes ou blanches, des licornes dorées; et, je doute qu'on en ait vues de semblables dans la nature.

Si l'on avait recherché dans la flore du Québec l'espèce la plus rapprochée de l'*Iris Pseudacorus*, pour rappeler dans notre fleur emblématique la fleur-de-lis du drapeau, le choix se restreignait à deux : l'*Iris setosa* de l'estuaire du Saint-Laurent, mais à onglets trop petits pour s'identifier à la pièce foliacée centrale de la fleur héraldique, et l'*Iris versicolor*, — le *clageux*, — l'une de nos fleurs les plus gracieuses, et qui correspond parfaitement à la fleur-de-lis du drapeau. Sa couleur bleue n'entre pas en ligne de compte. Et si elle comportait un obstacle, il se trouve précisément que j'ai découvert dans la Province une variété d'*Iris versicolor* à fleurs presque blanches.

Que se dégage-t-il de ces considérations ?

1) Sur l'origine de la fleur-de-lis les documents historiques et héraldiques ne permettent qu'une alternative : le fer de lance double (l'angon) ou un motif floral.

2) Si la fleur-de-lis de notre drapeau, provenant d'armoiries de France, a eu pour prototype une fleur, l'iris a servi de modèle, car la dissection des fleurs en cause élimine le lis blanc et retient l'iris seul. Qu'il s'agisse de l'*Iris germanica*, à fleurs bleues, ou de l'*Iris Pseudacorus*, à fleurs jaunes, cela ne modifie en rien le problème de stylisation.

3) Pour le frère Marie-Victorin aussi, la fleur-de-lis tirait son origine d'un iris, n'en déplaise à l'honorable proposeur de la loi qui l'a évoqué, à l'appui du contraire.

4) Que devient dans cette histoire le lis blanc, *Lilium candidum* ? L'héraldique n'a pas ignoré cette espèce étrangère, mais sa stylisation

n'a rien de commun avec la fleur-de-lis. Pierre Larousse lui-même, dans le *Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle*, paru en 1865, déclare catégoriquement : « Disons tout d'abord, pour ne plus y revenir, qu'il est universellement admis que les fleurs de lis héraldiques n'ont aucune ressemblance avec le lis de nos jardins [qui est le *Lilium candidum*]. Ce n'est donc point dans cette fleur qu'il faut voir l'origine des armes de France. »⁵⁸. Ce passage démolit la thèse de l'auteur des « Notes explicatives » destinées à faire « railroader » le projet de loi. Par quel malencontreux hasard a-t-il échappé à l'attention « scrupuleuse » de ce chercheur qui attachait tant de prix à l'étude de Pierre Larousse, « la plus complète sur le sujet, écrivait-il. »

Restent d'autres témoignages, dignes de foi, prétendant qu'un ange apporta le *Lilium candidum* à Charlemagne ou à Clovis. Seules les archives célestes pourraient nous renseigner utilement. Cela peut attendre encore un peu.

L'EMBLÈME FLORAL DU QUÉBEC NE PEUT ÊTRE LE LILIUM CANDIDUM.

Le préambule de la loi choisissant le lis blanc, le *Lilium candidum*, déclare qu'il « figure sous sa forme héraldique dans les armoiries de la province et sur le drapeau officiel » : cette affirmation fallacieuse résulte de l'imagination d'une personne ignorant totalement la question. On peut certes discuter de la nature, d'ailleurs multiple, des fleurs-de-lis, mais presque tous ceux qui sérieusement ont scruté le problème sont d'accord : la fleur-de-lis qui figure sur les armoiries des rois de France et le drapeau du Québec, ne peut être le *Lilium candidum*. Et Pierre Larousse, que l'on a pourtant utilisé pour défendre l'hypothèse contraire, — je le répète, — s'est prononcé catégoriquement, dans le même article que l'on citait en l'émondant : « Disons tout d'abord, pour ne plus y revenir, qu'il est universellement admis que les fleurs de lis héraldiques n'ont aucune ressemblance avec le lis de nos jardins [*Lilium candidum*]. Ce n'est donc point dans cette fleur qu'il faut voir l'origine des armes de France. »

Les tenants du *Lilium candidum* comme emblème floral de la Province ne peuvent s'appuyer sur des raisons héraldiques, mais ils

58. Voir supra, note 2.

pourraient peut-être invoquer des motifs d'ordre symbolique. Le lis blanc immaculé n'est-il pas l'image « de la virginité, de la candeur, de l'innocence, de la pureté », d'après le *Dictionnaire de l'Académie française*.⁵⁹ Je me sens incapable de décider s'il y a là motif pour déterminer notre choix. La fleur-de-lis héraldique de nos armoiries et de notre drapeau, et qui vient de l'*Iris*, est le symbole de la royauté française, de la France de nos origines.

1) Le lis blanc est donc à rejeter comme emblème floral du Québec sur le plan héraldique, mais il y a plus.

2) Les autres provinces et territoires du Canada ont tous choisi un emblème floral, indépendant de leurs armoiries, nous le verrons plus loin. Dans onze cas, il s'agit d'une plante indigène locale. Seule la province de Québec possède un emblème dont le prototype ne pousse pas spontanément dans ses limites, ni ailleurs au Canada. Chaque état américain, de même, a choisi une fleur poussant à l'intérieur de ses frontières. Le *Lilium candidum*, espèce importée du Levant, d'ailleurs très belle, n'est pas de chez nous. Le castor est un emblème des Québécois, et le kangourou des Australiens. En remplaçant dans nos armoiries le castor par le chameau, l'éléphant ou le babiroussa, nous ne commettrions pas une sottise plus grave qu'en adoptant le *Lilium candidum*.

3) Non seulement le *Lilium canadense* n'est pas une plante indigène du Québec, mais sa culture pose toujours un problème. Sans doute on peut l'y cultiver, comme d'ailleurs le bananier, les ananas et le Welwitschia, que l'on trouve dans les serres. La culture du lis blanc peut réussir parfois assez bien une année, mais rater l'année suivante. La plantation des bulbes est toujours à recommencer. C'est là l'expérience du personnel horticole du Jardin botanique. L'un de mes amis, amateur de grande classe, possède des collections splendides de nombreuses espèces de lis dans son jardin. Au surplus il atteint un haut rang dans la gouverne de la nation. Je n'ai pas besoin d'enquêter pour deviner qu'il a trouvé le choix incongru et qu'à l'encontre de ses idées, il a dû se résoudre, par solidarité ministérielle, à accepter le *Lilium candidum* comme emblème du Québec; et avec non moins de regrets, il devra se contenter de voir pousser exceptionnellement, dans son jardin, le lis blanc, l'emblème floral actuel du Québec.

59. *Dictionnaire de l'Académie française*. Tome 2, p. 126.

QUE PEUT NOUS OFFRIR LE QUÉBEC COMME EMBLÈME FLORAL ?

Le champ du blason de la province de Québec se partage en trois secteurs horizontaux : à la base, trois feuilles d'érable, au centre, un lion, et au sommet des fleurs-de-lis. Le drapeau lui-même n'arbore que des fleurs-de-lis.

Les armoiries de l'Écosse, de l'Irlande et de l'Angleterre, présentent le grand chardon, le trèfle ou la rose, mais on ne les répète pas sur leurs drapeaux. Les pays procèdent diversement : très nombreux sont les états dont les armoiries et le drapeau ne rappellent en rien les emblèmes floraux officiels. D'autres n'en possèdent même pas. Voici comment les choses se passent dans les provinces et territoires du Canada.⁶⁰

1. *Terre-Neuve*. Armoiries : deux lions et deux licornes. Emblème floral : une plante indigène de la Province, la sarracénie pourpre (*Sarracenia purpurea*), absente des armoiries.

2. *Ile du Prince-Edouard*. Armoiries : un lion, un gros chêne à droite, trois petits chênes à gauche. Emblème floral : une plante indigène de la Province, une espèce de sabot de la vierge (*Cypripedium*), absente des armoiries.

3. *Nouvelle-Ecosse*. Armoiries : sur un fond coupé par la croix de Saint-André, deux écussons superposés dont l'un présente un lion et l'autre consiste en une bordure, portant dans tout son pourtour des fragments de motifs qui pourraient dériver de la fleur-de-lis. J'en ignore la description précise, d'ailleurs sans importance ici. Emblème floral : la fleur de mai (*Epigaea repens*), une plante indigène de la Province, qui ne se trouve pas sur les armoiries.

4. *Nouveau-Brunswick*. Armoiries : un lion, une galère. Emblème floral : une espèce indigène de violette bleue (*Viola cucullata*), absente des armoiries.

5. *Ontario*. Armoiries : une branche de trois feuilles d'érable rouge (dans le *Petit Larousse canadien*), mais de feuilles d'érable à

60. Voir notamment : « *Petit Larousse Canadien* », édition de 1954. — *Canadiana* (Publié par Canadiana Co. Ltd. Subsidaire de la compagnie Grolier). Edition 1962. Au début du chapitre consacré à chaque province ou territoire, se trouve une représentation des armoiries et de l'emblème floral de la Province.

sucré (dans *Canadiana*), et une croix de Saint-Georges. Emblème floral : le trille blanc (*Trillium grandiflorum*), indigène dans la Province, mais absent des armoiries.

6. *Manitoba*. Armoiries : un bison, surmonté de la croix de Saint-Georges, dans la partie supérieure du champ. Emblème floral : une espèce d'anémone indigène de la prairie (*Anemone patens*), absente des armoiries.

7. *Saskatchewan*. Armoiries : dans le champ inférieur, trois gerbes de blé, au sommet un lion. Emblème floral : une espèce de lis indigène, poussant dans une grande partie du pays, le *Lilium philadelphicum*, absent des armoiries.

8. *Alberta*. Armoiries : dans la partie inférieure, un champ de blé; au centre, des montagnes, boisées à la base et couvertes de neige au sommet; et dans la partie supérieure, une croix de Saint-Georges. Emblème floral : une espèce de rose indigène de la province, poussant également chez nous, *Rosa acicularis*, absente des armoiries.

9. *Colombie-Britannique*. Armoiries : dans la partie inférieure, un soleil radieux; dans le champ du centre, les ondulations de la mer et peut-être des montagnes (je n'ai pas vu la description officielle); dans la partie supérieure, un *Union jack* portant une couronne au centre. Emblème floral : une espèce arborescente de cornouiller, indigène dans la Province, *Cornus Nuttallii*, absente des armoiries.

10. *Territoire du Yukon*. Armoiries : un écusson, surmonté d'un chien esquimau. L'écu, fort complexe, arbore deux triangles allongés (peut-être des montagnes), un chemin ondulé vertical, une croix de Saint-Georges dans la partie supérieure du champ, portant un disque, mais aucun motif rappelant une fleur. Emblème floral : une plante indigène de la Province, la grande épilobe, *Epilobium angustifolium*, absente des armoiries.

11. *Territoires du Nord-Ouest*. Armoiries : une tête de loup ou de chien esquimau, des motifs géométriques et notamment des lignes ondulées. L'écusson est surmonté d'une rose des vents placée entre deux narvals. Emblème floral : une jolie plante arctique, commune à ces territoires et également au nord du Québec, la dryade à feuilles étroites, *Dryas integrifolia*, absente des armoiries.

12. Enfin le *Québec*. Armoiries : le champ intérieur porte trois feuilles (dans le *Petit Larousse canadien*, elles essaient de représenter

celles de l'érable à sucre, mais pourraient être aussi bien d'érable rouge; mais dans *Canadiana*, elles représentent exactement l'érable à sucre). Au centre, un lion, et au sommet, trois fleurs-de-lis, qui, nous le savons maintenant, n'ont rien de commun avec le lis des jardins. Emblème floral depuis 1963 : le lis blanc des jardins (*Lilium candidum*), une espèce étrangère, venant du Levant, non indigène dans la Province et y poussant avec assez de difficulté. Assez curieusement, *Canadiana*,^{61.} dans son chapitre consacré au Québec, présente l'*Iris versicolor* comme l'emblème floral du Québec, tant le choix paraissait normal. Et le texte se lit : « The iris, floral emblem of Quebec. »

On l'a remarqué, les armoiries des provinces et territoires du Canada arborent souvent des motifs étrangers, rappelant l'origine ethnique des citoyens, mais toutes, sauf la province de Québec, ont tout naturellement choisi pour emblème floral une espèce indigène. Par essence, celui-ci doit être une fleur régionale non un motif héraldique. Sans doute, dans la majorité des cas, l'aire de l'espèce en dépasse les frontières, mais au moins il s'agit de plantes du pays. Et il paraîtra étrange à tous, même aux Levantins, qu'on ait dû chercher ailleurs un emblème. Me Louis-Philippe Pigeon, l'un de nos juristes les plus réputés, spécialiste du droit constitutionnel, écrivait : « Evidemment, il reste que la fleur de lis de jardin ne fait pas partie de notre flore et il est bien sûr que si l'on veut une fleur représentative de notre flore, il faut renoncer au lis blanc. » Comme il a raison !

Nulle part, donc, au Canada, l'emblème floral ne figure sur les armoiries de la Province ou du Territoire, et ce n'est pas là sa fonction. On peut néanmoins présumer, que s'il ne prend pas place sur l'écusson, il pourra se trouver éventuellement dans la couronne, la gerbe ou le parterre qui agrémentent l'écusson, mais n'en font pas partie.

Dernière province à choisir son emblème floral, le Québec, par sa législature, a agi avec précipitation, parce que le ministère des postes devait émettre plus tard douze timbres portant les armes et l'emblème floral de chaque membre de la Confédération. Comme il a fallu plusieurs années par la suite pour émettre les douze timbres, on pouvait procéder sans embardées et donner une ou deux semaines à un groupe de botanistes pour fournir une solution raisonnable. Sans doute, leur avis aurait eu au moins la valeur de celui d'un juriste spécialisé en

61. *Canadiana*, Vol. 8, p. 358, 1962.

droit constitutionnel. Et dans le choix qu'on lui a imposé, la Chambre a erré. Le projet fut l'oeuvre de scribes d'occasion, ignorant tout de la flore de la Province, quand il aurait fallu le faire étudier par des botanistes compétents dans la matière. « Il fallait un calculateur, a écrit de Beaumarchais, ce fût un danseur qui obtint [le poste] ».

La flore du Québec était-elle si pauvre qu'il faille aller chercher dans le Levant « notre » fleur ? Reprenons le problème tel qu'il se posait lorsque la députation a été saisie du projet. Sans prétendre énumérer toutes les espèces intéressantes du Québec, en voici une gerbe qui méritait considération. Restreignons d'abord le problème.

Quoi de plus beau que la capillaire (*Adiantum pedatum*), cette délicate fougère de nos bois, et les *courants verts*, les lycopodes, qui donnent à nos forêts une note si caractéristique; mais ce ne sont pas des plantes à fleurs. Oublions aussi la plupart des arbres indigènes dont le port se prête à la stylisation, mais dont les fleurs sont habituellement trop menues : par exemple l'orme d'Amérique. La liste qui suit présente les espèces par ordre alphabétique des noms latins. En effet, les noms populaires varient trop d'un point à l'autre de la Province et fréquemment nos plantes n'en ont aucun.

Apocynum androsaemifolium. Faussement nommée *herbe-à-la-puce* dans une partie de la Province, mais aussi populairement *chanvre indien* et *chanvre du Canada*, comme l'*Apocynum cannabinum*. Magnifiques fleurs campanulées, en cymes terminales, roses, veinées de blanc, mais malheureusement trop petites pour constituer un premier choix. L'*Asclepias syriaca* produit des masses de jolies fleurs embauquant le miel; mais elles aussi sont trop petites.

Aquilegia canadensis. Populairement *gants de Notre-Dame*. Belles fleurs écarlates et jaunes. Les éperons, où perle le nectar, attirent les oiseaux-mouches. Fleurs et feuilles de stylisation facile. Se cultive facilement dans les jardins, mais la fleur manque toutefois de simplicité.

Calla palustris. Très bel élément des marais, arborant une spathe blanche, ressemblant à celle du pied-de-veau, de la même famille. Cette plante de marécage ne se cultive pas dans les jardins ordinaires. La plante, poussant également dans le nord de l'Europe, ne nous est pas assez particulière.

Calopogon pulchellus. L'une de nos très belles plantes, mais ignorée de la plupart des Québécois. Comme toutes les plantes des

tourbières humides, on ne peut songer à la cultiver facilement dans les jardins. La même objection s'applique à une autre de nos orchidées, le *Pogonia ophioglossoides*. Comme la plupart de nos Orchidées, ces plantes n'ont pas de noms populaires chez nous. Le *Calypso bulbosa*, l'*Arethusa bulbosa* et l'*Orchis spectabilis* en sont d'autres à grandes fleurs et très décoratives, mais vraiment trop rares pour entrer en lice.

Campanula rotundifolia. Très belle plante, à fleurs bleues, croissant surtout sur les rochers de l'estuaire et au voisinage de la mer. On la retrouve également dans le Grand Nord québécois; plante que l'on pourrait cultiver dans les jardins, mais, étant circumboréale ou presque, elle ne serait pas assez distinctive pour constituer notre emblème.

Claytonia caroliniana. Ceux qui parcourent la forêt mixte au printemps, juste avant l'éclatement des bourgeons foliaires dans les arbres, conviendront de sa délicate splendeur. Aussi les anglo-canadiens l'ont appelée *spring beauty*, mais elle n'a pas de nom populaire chez nous. Elle mériterait d'être envisagée comme emblème floral, mais elle est vraiment trop fugace. Quand apparaît la frondaison des arbres, la claytonie a vécu.

Clintonia borealis. Plante de nos bois, portant des fleurs en forme de lis (c'est une Liliacée) et plus tard des fruits bleu vernissé. Très commune chez nous, mais moins belle que le lis canadien.

Cornus canadensis. Le *quatre-temps* de nos forêts, le *rouget* de l'île aux Coudres, très bien connu au Québec, est une plante fort belle. Deux règles peuvent guider le choix d'un emblème floral : ou bien nous cherchons la plante la plus rapprochée du prototype de la fleur-de-lis, — cela élimine le *Lilium candidum* au bénéfice de l'*Iris versicolor*, — ou nous procédons comme les autres provinces du Canada en adoptant une espèce indigène, absente du blason. Dans ce choix, le *quatre-temps* devient une vedette. Il couvre la forêt d'un joyeux parterre. Très tôt, ses grandes fleurs blanches, entourées de verticilles foliaires, en font une tapisserie verte, ponctuée de blanc; puis au milieu de l'été surgit la masse de baies rouges, — qui lui a donné le nom anglo-canadien *bunchberry*, — et qui persiste jusqu'à l'automne. Les perdrix s'en repaissent. Enfin, quand vient l'hiver, le feuillage ne s'étirole pas, hiberne sous la neige et quand celle-ci au printemps, en fondant, dégage le sol par trouées, partout les rosaces

pourpre foncé attendent l'arrivée des feuilles vertes pour disparaître. Une plante qui se stylise admirablement, en toutes saisons. Elle couvre la province de Québec et je l'ai retrouvée dans la toundra du Grand Nord. Si j'avais eu voix au chapitre, j'aurais choisi le *quatre-temps*, et les forestiers, les chasseurs, blancs ou indiens, les ruraux, les routiers familiers avec la forêt auraient applaudi. Dans une première élimination, qui réduirait le choix à trois espèces, le *quatre-temps* est à retenir. Pas de confusion avec le *Cornus Nuttallii* de la Colombie-Britannique, qui est un arbre.

Cypripedium acaule, à fleurs blanches ou roses, *C. reginae*, à beaux sabots blancs, veinés de rouge magenta, *C. parviflorum*, à fleurs jaunes. Les trois sont des *sabots de la vierge*. L'île du Prince-Edouard a déjà adopté l'un d'eux comme emblème floral et cela élimine nos autres espèces; la différence ne serait pas évidente pour le non initié.

Dicentra Cucullaria. Sans nom populaire au Canada français, mais les Anglo-canadiens l'appellent *Dutchman's breeches*. Belle fleur printanière, comme celle du congénère, le *Dicentra canadensis*. J'en ai retrouvé partout dans les bosquets de la vallée du Saint-Laurent, jusque sur la rive nord de la Gaspésie, où elle émergeait au début de juin entre des plaques de neige. Comme la claytonie, cette fleur hâtive disparaît entièrement avec les premiers bourgeons des feuillus. Jusqu'au printemps suivant, il sera impossible d'en trouver la moindre trace. Voilà une première objection au choix de cette espèce. Le type floral, qui lui a valu son nom anglais, en est également une autre.

Empetrum nigrum. La camarine, ou *graines à corbigeaux*, pousse en tous sens un réseau de raméoles adhérant étroitement au sol. De toutes les plantes du Québec, c'est probablement la plus répandue. Absente du haut Saint-Laurent, on la retrouve partout dans l'estuaire et le golfe et dans les forêts de la zone tempérée supérieure, des zones subarctique et hémiarctique, et même de la toundra arctique. La fleur, minuscule, est presque imperceptible. L'absence de la camarine dans une partie importante du Québec habité, le Saint-Laurent supérieur, et ses fleurs trop menues l'empêchent d'être mise sur les rangs.

Epigaea repens. Plutôt disséminée dans le Québec, elle possède de belles fleurs campanulées, soit blanches, soit roses. Le feuillage aussi se prête à la stylisation. L'espèce, devenue l'emblème floral de la Nouvelle-Ecosse, se trouve hors concours.

Epilobium augustifolium. Vous connaissez l'herbe à feu : après les incendies forestiers, elle s'empare du sol, fleurit la plus grande partie de l'été et déploie de grandes grappes pourpres ou magenta, cachant les troncs calcinés gisant sur le sol. Plante par excellence des clairières, aussi. Quand ses fleurs s'étiolent, de longues capsules rougeâtres leur succèdent, remplies de graines munies d'aigrettes, qui se dispersent à la moindre brise. Pour l'esthète, c'est, avec le quatre-temps, la gloire de nos forêts. On la trouve partout depuis la frontière américaine jusqu'aux confins nordiques du Québec. S'il m'avait fallu choisir entre cette herbe et le quatre-temps, j'aurais hésité, mais il se trouve que le territoire du Yukon, en 1957, a eu le bon goût de choisir l'herbe-à-feu comme emblème floral.

Erythronium americanum. Populairement *ail doux* dans le Québec, de la famille des Liliacées, sa fleur est un véritable petit lis d'un pouce de haut et son feuillage marbré en fait un joyau du printemps. La plante fleurit avant l'apparition des feuilles dans les arbres et comme la plupart des plantes printanières, elle est trop fugace.

Gaultheria procumbens. De la famille des Ericacées, comme l'*Epigaea repens*, Linné l'a nommé *Gaultheria* en l'honneur de Jean-François Gaultier, médecin du roi à Québec, naturaliste de la fin du régime français, qui accompagna le naturaliste Perh Kalm lors de son voyage à Québec et à la baie Saint-Paul. Tous connaissent la gaultherie ou *thé des bois*. Ses fleurs, pourtant jolies, sont petites et se groupent en glomérules peu fournies, cachées souvent sous les feuilles. Malgré son intérêt, nous ne conserverons pas le thé des bois pour le choix final.

Gentiana. Les gentianes ont de belles fleurs. Témoins : le *Gentiana Andrewsii*, le *G. linearis*, et surtout le *G. crinita*, très rare, ou le *G. Victorinii*, de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent. Mais ces fleurs, dignes de natures mortes, sont trop peu répandues pour entrer en lice.

Habenaria. Nous comptons quatorze espèces d'habénaires dans le Québec, toutes jolies. Plusieurs ont des fleurs verdâtres, jaunes ou blanches; mais les plus belles sont l'*Habenaria fimbriata*, plutôt rare, et l'*Habenaria psychodes*, également disséminé, dont j'ai trouvé une variété nouvelle sur les bords marécageux du lac Albanel, dans le Grand Nord. L'espèce pousse également sur les grèves estuariennes, aux portes de Québec. Par suite de leur faible fréquence, elles risquent de passer inaperçues pour les non-botanistes; mieux vaut donc ne pas les retenir.

Hepatica acutiloba. Cette hépatique, plus fréquente que l'*H. americana* dans le Québec, est l'une des premières plantes sylvestres à marquer le réveil de la nature au printemps. Néanmoins, on ne la trouve guère que dans l'ouest et le sud de la Province. La fleur, variant du blanc au pourpre, et le feuillage se prêtent à la stylisation. L'inflorescence est malheureusement trop fugace et l'aire de distribution trop limitée. Dans son habitat, elle apparaît au printemps, clairsemée parmi les trilles au port royal. A côté d'elles, l'hépatique peut faire figure de parent pauvre.

Iris versicolor. Populairement *clageux* dans le Québec. Nom de même origine (*gladius*, *glaive*) que *glaïeul* (*gladiolus*, petit glaive). Il est superflu de chanter la beauté de notre iris bleu, tacheté de jaune, et dont j'ai découvert des formes diversement colorées, dont l'une presque blanche. Tous les Québécois connaissent l'Iris, qui pousse partout dans la vallée du Saint-Laurent, sur les terrains légèrement humides. Il y a quinze ans, j'en ai transplanté dans le Nord du Québec sur une plate-bande de gravier exhaussée plutôt sèche, et elle continue à y réussir à merveille. Tous les jardins de la Province pourraient donc l'accueillir. Si notre fleur emblématique doit rappeler la fleur-de-lis, seul l'iris versicolore pourra jouer ce rôle. Cela paraissait si naturel que l'encyclopédie *Canadiana*⁶², qui reproduit les armoiries et emblèmes de chaque Province, l'a présenté comme celui du Québec. Pour le choix final, il faut retenir l'iris versicolore parmi les favoris. Pourquoi ne l'a-t-on pas choisi officiellement ? C'est que sa fleur est bleue, une couleur tabou.

Kalmia angustifolia. Linné a dédié le genre au naturaliste voyageur Pehr Kalm, qui visita la vallée du Saint-Laurent en 1749. Sa relation demeure toujours un outil de travail essentiel de tous les historiens. Le nom de la plante, en français, doit s'écrire *kalmia* et non *calmia*, comme le veut l'auteur des « *Notes explicatives* » présentées à la chambre pour faire accepter le *Lilium candidum* du Levant, comme l'emblème floral du Québec. Le *kalmia* n'a qu'un nom populaire dans le Québec, et peu connu, *crevard de mouton*, allusion à ses propriétés toxiques. Quel horrible nom pour une aussi jolie plante ! Les Acadiens, mieux avisés, l'appellent *laurier*. Même s'il vient de l'anglais, *sheep laurel*, ce nom se défend. Cette fleur ressemble à la rosace

62. Voir note 61, p. 64.

d'une basilique gothique. C'est presque le souvenir de Chartres que l'on retrouve dans ces bouquets roses ou pourpres, couvrant le Québec, depuis la frontière américaine jusqu'au détroit d'Hudson. Gloire des pays acides du bouclier précambrien, des savannes sablonneuses, des tourbières, même du bord des routes dans les Laurentides, sa floraison, estivale, dure plusieurs semaines. Dans un faisceau de quelques plantes à retenir pour la décision finale, il y a place pour le kalmia. Peut-être sortirait-il vainqueur ? Mais il se trouve qu'un état du nord-est des Etats-Unis y a pensé avant nous.

Lilium canadense. Le plus beau de nos lis avec des fleurs campanulées, délicatement penchées, d'un jaune orangé, généralement tachetées de brun, aux feuilles verticillées; une plante gracieuse qui se stylise admirablement. Il en existe une incrustation en cloisonné dans le hall d'entrée du Jardin botanique de Montréal. A côté du *Lilium candidum*, représentant la flore étrangère, — préoccupation normale dans un jardin botanique, — le *Lilium canadense* devient en quelque sorte le délégué des fleurs de la Province. Le lis du Canada peut se cultiver dans tous les jardins, s'y établir à demeure et y proliférer grâce à ses bulbilles. Il couvre la plus grande partie habitée du Québec, et on peut l'acclimater partout. Cent milles au nord de Montréal, je l'ai installé pour de bon dans mon jardin. Si le conseiller du gouvernement, qui a proposé le *Lilium candidum* du Levant comme emblème floral du Québec, avait connu notre flore, le *Lilium canadense* l'aurait enthousiasmé, et d'autant plus que sa couleur coïncide avec l'or des premières fleurs-de-lis de France. Contre le *lis du Canada*, on a invoqué le fait que la Saskatchewan avait adopté déjà le *Lilium philadelphicum*; mais la confusion est illusoire : les deux espèces ont des feuilles verticillées, il est vrai, mais les fleurs sont bien différentes : les pétales des deux sont dissemblables et plus délicatement recourbés chez le lis du Canada; enfin les fleurs inclinées de ce dernier diffèrent des fleurs dressées du lis de Philadelphie, un peu rigides. Parmi les plantes énumérées jusqu'ici, un choix de trois plantes devra grouper l'iris versicolore, le lis du Canada, et le quatre-temps.

Linnaea borealis. La linnée boréale, en anglais *twin flower*, couvre de ses tiges rampantes de grandes parties de la forêt boréale. On pourrait la nommer « *les petites jumelles* ». Ses deux fleurs roses, odorantes, légèrement inclinées, sur une tige rampante à feuilles orbiculaires-crênelées, sont souvent en été la seule note gaie du parterre

forestier. Le naturaliste Linné l'aimait tellement que Gronovius la lui dédia. La plante étant circumboréale, on ne peut la considérer comme une espèce distinctive du Canada ni même de l'Amérique du Nord. Cela suffit pour l'éliminer.

Lobelia Kalmii. Espèce des rivages humides, fréquente dans la vallée de l'Outaouais, sur les grèves estuariennes du Saint-Laurent, partout autour du golfe Saint-Laurent, au lac Saint-Jean et au lac Mistassini, cette lobélie produit les plus belles fleurs qui soient, d'un bleu pâle, et d'environ un demi-pouce de long. La plante pourrait se cultiver aussi bien dans nos parterres que son congénère européen, le *Lobelia erinus*, et présenter un plus beau coloris. Toutefois, elle ne l'emporterait probablement pas sur les trois que nous avons déjà retenues. Comme ses fleurs sont bleues, on croirait à une provocation. Vous vous souvenez de la querelle autour du drapeau canadien. Le premier modèle soumis avait une bande bleue. Elle n'est pas restée.

Nymphaea et Nuphar. Les nénufars (ou nénuphars) du Québec comprennent trois espèces à fleurs blanches (*Nymphaea*) et également trois espèces à fleurs jaunes (*Nuphar*). De très belles plantes à feuilles et fleurs flottantes, adaptées aux eaux calmes. On ne pourrait songer à les cultiver dans des jardins ordinaires. De véritables bijoux dans leur habitat, mais rien ne ressemble autant superficiellement à un nénufar du Canada qu'un nénufar d'un autre pays. Ceux du Congo, dans l'iconographie, ne sembleraient pas bien différents des nôtres. Et, à cause de cela, nous ne les retiendrons pas. Les amateurs continueront à contempler leurs grandes fresques vivantes dans la nature ou bien, en passant à Paris, retrouveront les *Nymphaeas* de Monnet recouvrant tous les murs d'une grande salle de l'Orangerie.

Pogonia ophioglossoides. Une belle Orchidée des tourbières, portant une grande fleur odorante rose pâle. Nos gens, fréquentant peu les tourbières, l'ignorent. Ce n'est pas pour les yeux des hommes qu'elle étale sa beauté. Trop peu connue, impossible à cultiver dans un jardin ordinaire, nous ne la retiendrons pas.

Primula laurentiana. Aucun des voyageurs de la Gaspésie ne peut rester insensible devant cette fleur des corniches et des rivages calcaires. Des feuilles réunies à la base, et, au sommet d'une courte hampe, une ombelle de fleurs allant du rose au lilacé et même au bleu. Ornement de toutes les falaises et rivages de la section maritime du Saint-

Laurent jusqu'au comté de Kamouraska. Cette espèce ne remonte pas la vallée du Saint-Laurent, dans la partie habitée. N'était cette objection, elle serait à retenir.

Rhodora canadensis. Une orchidée arbustive, apparentée aux azalées. L'une de nos plus belles plantes. Fleurissant tôt, avant l'apparition de ses feuilles, ses fleurs pourpres en mai, transforment la tourbière en vaste jardin. Bien peu la connaissent, car personne, sauf les botanistes, ne fréquente la tourbière en cette saison. Aussi le rhodora ne fleurit que pour des privilégiés. En France, si l'on avait notre flore, le guide Michelin ne manquerait pas de signaler les routes passant à travers des tourbières remplies de *Rhodora* et recommanderait le voyage, en saison, simplement pour le plaisir de les regarder. Si la formation de rhodora est très belle, l'absence de feuilles pendant la floraison en fait un élément décoratif trop incomplet.

Sanguinaria canadensis. Populairement *sang-dragon*, la sanguinaire abonde dans la forêt mixte, où sa floraison, avant l'apparition des feuilles des arbres, marque elle aussi l'arrivée du printemps. Une belle fleur blanche, une grande feuille orbiculaire, lobée, à veines marquées, qui se stylise admirablement, un rhizome au latex rouge sang. Les Indiens en extrayaient un colorant, et les Canadiens français un élément important de leur pharmacopée. Pendant ses huit ou dix jours de floraison cette plante reçoit constamment la visite des abeilles. Elle est trop fugace pour être choisie comme l'une des finalistes. Jusqu'à une date récente, aussi, ce fut un herbage employé fréquemment, comme abortif, avec un succès relatif d'ailleurs. Sans parler morale, elle est nocive pour la santé de l'individu. Autant de raisons qui nous déconseillent de la choisir comme emblème. Mais une visite dans les bois au printemps, pour admirer la sanguinaire, vaut le déplacement.

Sarracenia purpurea. Appelée parfois *burette* ou portant d'autres noms aussi expressifs, cette plante, la plus curieuse de nos tourbières possède une feuille creusée en urne, et renfermant un liquide où viennent se noyer les insectes. Dans le Québec, cette plante à fleurs pourpre foncé, fut découverte par Michel Sarrazin, médecin du roi et naturaliste au début du dix-huitième siècle, et c'est pour cela que Tournefort lui délia le genre dans ses *Institutiones Rei Herbariae* (1700). La province de Terre-Neuve, plus encore que le Québec un pays de tourbières, a retenu à bon droit la sarracénie comme son emblème floral.

Solidago canadensis. Une verge d'or si élégante qu'on la cultive en France. Elle s'est même acclimatée dans la vallée de la Loire. Ses grappes jaunes, placées unilatéralement sur des rameaux arqués, fleurrissent presque tous l'été. De croissance rapide, elle envahit le bord des routes et tous les endroits découverts. Comme les autres verges d'or, on l'a accusée à tort de provoquer le rhume des foins. Certains s'acharnent à l'éliminer et favorisent inconsciemment la multiplication de l'herbe-à-poux, le principal ennemi en cause. Sans la verge d'or, beaucoup de centres de villégiature deviendraient ternes. Si nous choisissons cet emblème floral, son nom français, pour les amateurs de calembours, prêterait le flanc, si je puis dire. Et malgré cela, j'ai longtemps hésité à la garder parmi les trois finalistes. La plante se stylise admirablement.

Spiranthes Romanzoffiana. Magnifique Orchidée des terrains sablonneux ou acides des régions froides du Québec, munie de longues feuilles basilaires étroites et supportant une torsade de fleurs blanches embaumant la vanille. Jacques Cartier l'a respirée aux îles de la Madeleine, et le frère Marie-Victorin, dans ses *Croquis*, chante ce trop rare joyau.

Trillium grandiflorum. Le grand trille blanc, gloire des érablières et de toutes les forêts de la région de Montréal. Au moment de sa floraison, au printemps, la visite des bois vaut le déplacement. Si l'espèce poussait en France, le guide Michelin attribuerait trois étoiles aux stations les plus réputées et proposerait des itinéraires. Depuis longtemps, la loi ontarienne défend de cueillir cette merveille. Elle pousse donc en toute liberté pour la joie de nos voisins qui n'hésitent pas à se déplacer pour l'admirer. Il n'est donc pas étonnant qu'ils l'aient adoptée dès 1937. Jusque-là, trois provinces seulement, la Nouvelle-Ecosse (1901), l'Alberta (1930) et le Nouveau-Brunswick (1936) possédaient des emblèmes floraux. Nous ne pouvons donc songer au grand trille blanc, mais nous en avons quatre espèces, dont le *Trillium undulatum*, à fleurs moins luxuriantes que le *T. grandiflorum*, aux pétales blancs, délicatement rayés de pourpre. Fréquent chez nous, il trouve son habitat de prédilection dans les Laurentides et les Appalaches. En saison, de bon matin, je parcours les sentiers de mon petit domaine, au bord du lac, simplement pour le plaisir de le voir s'épa-

nourir parmi les quatre-temps. Toutefois il faut l'écarter car il pourrait prêter à confusion avec l'emblème officiel de l'Ontario, du moins chez les non-initiés.

Taraxacum officinale. Se permettant un mot d'esprit, si rare qu'il mérite d'être signalé, l'auteur officiel du projet de loi concernant l'emblème floral déclarait : « Un loustic m'a écrit en recommandant le pissenlit ». Ce joyau, cette fine fleur d'un esprit peu prodigue, mérite de passer à la postérité. Les anthologies canadiennes, les internationales même en garderont trace. N'en déplaise à l'honorable monsieur, le pissenlit est une très belle fleur, même si on le pourchasse dans les parterres quand ses capitules jaunes en font l'ornement. Avec des herbicides, on essaie de s'en débarrasser et il faut recommencer deux ans plus tard. Et chaque fois, pendant quelques jours, le parterre devient horrible avec ses pissenlits tordus en tous sens et devenus monstrueux. Il faudrait ouvrir des yeux neufs, découvrir sa beauté et l'accepter. Il ressemble à un petit chrysanthème, puis se métamorphose en boules d'aigrettes légères qui « sèment à tout vent. » Qui a jamais songé à ridiculiser la maison Larousse de l'avoir choisi comme emblème ? Pour ses qualités esthétiques seules, le pissenlit mériterait d'entrer en lice, mais c'est une plante introduite, et devenue cosmopolite. Elle appartient au monde, pas à une province. C'est dommage que la plante soit intolérante à la cueillette. On en ferait de si beaux bouquets.

Viola. Dans ma monographie des violettes du Québec, incluse dans la *Flore laurentienne* du frère Marie-Victorin (1935), j'en comptais 24 espèces, en plus des variétés, formes et hybrides. J'y ai ajouté (vers 1945) le *Viola odorata*, venu d'Europe, et parfaitement acclimaté sur le mont Saint-Hilaire. Richard Cayouette en a récolté aussi à Sillery et sur les plaines d'Abraham. L'un des plus ardents connaisseurs de nos violettes, le botaniste Lionel Cinq-Mars, qui a étudié par le menu toute la flore entre Montréal et la frontière américaine, a ajouté aux espèces indigènes *Viola sagittata* (à Rougemont) et *V. fimbriatula* (à Richmond et à Dunham). Voilà un bouquet méritant considération, mais qu'il faudra laisser tomber, car le Nouveau-Brunswick, en 1936, a adopté le *Viola cucullata*, et dans l'iconographie, pour le non initié, les violettes se ressemblent trop pour que deux provinces adoptent des espèces de ce genre.

Là se termine cette liste qui pourrait s'allonger encore; mais quels éléments de notre flore conviendraient mieux que les trois déjà suggérés, le quatre-temps, l'iris versicolore et le lis du Canada.

Toutes les provinces du Canada (sauf le Québec) et ses deux territoires ont adopté à bon escient de très belles fleurs emblématiques et qui sont du cru. Le Québec a importé du Levant un emblème, qui par surcroît n'a rien de commun avec notre fleur-de-lis. Les nôtres n'apprécient guère de passer pour des incultes, des « non-instruits ». Aussi faut-il déclarer le choix du *Lilium candidum* nul et non avenue et le remplacer.

QUEL DOIT ÊTRE L'EMBLÈME FLORAL DU QUÉBEC ?

Un choix unique suppose forcément élimination. L'emblème floral ne laisse pas l'alternative « ex-aequo ». En définitive, une seule espèce doit être retenue même si elle en rejette d'autres aussi attrayantes. Mon choix, d'ailleurs, n'engage personne, et je ne suis pas mandaté pour conseiller qui que ce soit. Et si les Législateurs veulent bien considérer au moins ce dernier chapitre, conclusion de mon travail, voilà autant de gagné pour la Province, car ils n'y trouveront pas de note d'honoraires; mais à l'âge où l'or est garant de la qualité, il est à craindre que des conseils gratuits ne soient guère appréciés.

Quels critères devraient nous guider dans le choix de notre emblème ? 1) Nous voulons pour le Québec une solution qui soit nôtre. La plante doit être agréable à l'oeil, de stylisation facile, populaire, identifiable, et par-dessus tout indigène, comme ce fût le cas pour les onze autres provinces et territoires du Canada. Ce doit être un élément de notre paysage et pouvant à l'occasion se multiplier dans un jardin. Une fleur emblématique doit être une fleur du pays, la tradition le veut.

2) Rien n'exige que la fleur emblématique figure dans les armoiries officielles, qui sont des rappels historiques seulement. Et parce que le blason du Québec loge un lion, personne ne pensera à en élever dans sa cour. Aucun des onze autres territoires et provinces du Canada n'a inclus sa fleur emblématique dans les armoiries. Il n'est donc pas nécessaire que la nôtre rappelle la fleur-de-lis. D'ailleurs, il est acquis

que le *Lilium candidum* n'a rien de commun avec notre fleur-de-lis, tirée des panoplies royales de la vieille France.

3) Le *Lilium candidum* reste chez nous une plante étrangère. Il ne poussera pas spontanément et sa culture est aléatoire. Son choix comme emblème floral du Québec est aussi déplacé que serait le chameau comme emblème animal de la Province, à la place du castor. Remarquons que le chameau peut vivre dans le Québec au même titre que le *Lilium candidum*, originaire de la même contrée. De nombreux anglophones s'étonnent qu'on ait jeté son dévolu sur cette dernière espèce, car chez beaucoup de leurs hommes d'affaires, on ne considère pas ridicule de s'intéresser aux *petites fleurs* inutiles qui semblent chez nous créées uniquement pour la joie inoffensive des botanistes. Habituellement les Anglo-saxons cultivés connaissent les plus belles plantes du Québec, et la génération de nos Jeunes Naturalistes, s'intéresse à la nature et en étudie les principaux éléments. Pour éviter des sourires narquois, changeons à tout prix avant l'Exposition Internationale de 1967.

4) Il faudrait donc prendre action rapidement et se choisir un emblème floral approprié. *Errare humanum est*, mais persister dans une erreur flagrante justifie un qualificatif que ma plume hésite à tracer. Un choix inopportun n'est pas irrémédiable. Qui connaît un peu l'héraldique, sait que les emblèmes nationaux, — drapeaux, armoiries, — évoluent constamment selon les contingences historiques. Au fleurdelisé à fleurs dorées, la France en a substitué un à fleurs blanches. Puis vint le tricolore. La Grande-Bretagne, après de multiples changements au cours des âges, a jugé bon de fusionner en l'*Union Jack*, les drapeaux de trois de ses pays constituants, l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande. Les armoiries elles-mêmes ont fréquemment changé à l'avènement de chaque prince, ou à chaque transformation du régime. Et même sans raisons graves, les armoiries du Canada et du Québec ont subi des modifications. Que l'on remplace un mauvais emblème floral par un autre de bon aloi ne provoquera sûrement pas d'émeutes ni de tragédies; à peine un fait-divers qui ne s'inscrira pas dans la grande histoire, mais qui s'impose néanmoins. Seuls les philatélistes sauront dans quelques années que le *Lilium candidum* fut jadis un emblème floral du Québec. Le timbre à son effigie deviendrait une curiosité, comme celui dédié à Descartes, en France et qui portait

l'inscription « Discours sur la méthode ». A la suite d'un remous, le timbre fut retiré et remplacé par un autre, de titre correct : « Discours de la méthode. »

5) Nous avons réduit à trois les finalistes du concours.

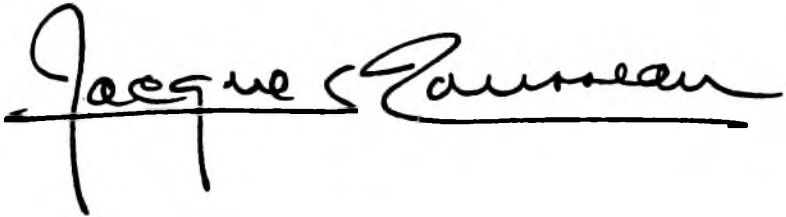
A) Si nous tenons, à l'encontre des autres provinces, à avoir un emblème floral qui rappelle la fleur-de-lis du blason, une seule solution s'impose, accepter l'*Iris versicolor* et le choix sera excellent. La plante se cultive d'ailleurs.

B) Si, à l'instar des autres provinces et territoires du Canada, nous choisissons une plante indigène qui ne soit pas le rappel des armoiries, j'incline, comme premier choix, en faveur du quatre-temps. Plante de stylisation facile, présente partout dans la province, et en toutes saisons l'un des ornements de la forêt. On la rencontre depuis la frontière américaine jusqu'à la toundra québécoise. Si l'on ne se préoccupe pas de la parenté avec la fleur-de-lis, l'iris versicolore demeure quand même un élément à envisager; mais dans une comparaison avec le quatre-temps, à mon avis, c'est ce dernier qui doit l'emporter.

C) Reste le *Lilium canadense*, le lis du Canada. Présenté avec l'iris versicolore, il devient un concurrent sérieux. Il se stylise admirablement et peut pousser dans les jardins de la Province, tout en continuant à vivre dans son habitat naturel. Ce lis n'a rien de commun avec le *Lilium philadelphicum*, choisi par une autre province. Il ne peut y avoir confusion. Des trois plantes énumérées, — l'iris versicolore, le quatre-temps et le lis du Canada, — s'il n'est pas question de rappeler la fleur-de-lis, — je préfère le quatre-temps. Mais étant donné l'adoption malheureuse du *Lilium candidum*, la substitution à cette espèce du *lis du Canada* ménagerait les susceptibilités et constituerait une solution de compromis. De plus, le *Lilium canadense* se prête mieux à la stylisation que le *Lilium candidum*.

Voilà ce que j'aurais écrit si on avait sollicité mon opinion. Au taux des frais d'expertises, — payés à de non initiés pour obtenir une solution inadéquate, (peut-être la curiosité d'un député sera-t-elle piquée ?), — mon mémoire aurait commandé une somme rondelette. Mais l'expression de mon opinion demeure un geste libre. Ce sera une contribution bénévole à la finance de la Province et ce n'est pas la seule.

Se tromper n'est pas déshonorant. Ce qui l'est, c'est de s'entêter dans son erreur. Il est facile d'induire de petits roquets irresponsables, mais stipendiés, à japper contre les meilleures causes. Mais l'histoire, le plus souvent, ne se trompe pas. D'ailleurs dans le cas présent, on peut compter sur un dossier sans omissions. Un seul coup de barre et tout rentrerait dans l'ordre⁶³.

A handwritten signature in black ink that reads "Jacques Rousseau". The signature is written in a cursive, flowing style. Below the signature, there is a horizontal line that starts under the first letter and extends across the width of the signature.

63. L'auteur remercie tous ceux qui lui ont aidé de quelque façon dans la rédaction de cet article, notamment son épouse, plus exactement sa première collaboratrice, qui a toujours une grande part dans chacun des travaux, le professeur David Quinn de l'Université de Liverpool, M. Paul Jovet du Centre national de la Recherche scientifique et du Muséum d'Histoire naturelle, Paris. L'Institut généalogique Drouin et M. Gaston Gervais, de cette institution, M. Jean Du Berger, de la Section des études canadiennes françaises, Université Laval, M. Yves Desmarais, directeur du Jardin botanique de Montréal, MM. Louis-Edmond Hamelin, Lionel Cinq-Mars, Henri Dorion, Jean Dosmond de l'Université Laval, mademoiselle Louise Bouchard, de l'Université Laval et, sans les nommer, plusieurs botanistes de la province qui, lors de mon retour au Canada me mirent au courant de la situation que j'ignorais. Leur unanimité fut pour beaucoup dans la décision d'écrire cet article. Ma propre indignation aurait suffi à me décider, mais j'ai dû attendre trois ans pour retrouver l'atmosphère favorable.